



DOSSIER

Se mobiliser contre l'enfermement

P.7 ISRAËL : À QUAND
UNE VOLONTÉ DE PAIX ?

P.26 INTÉRIMAIRES
ET SANS PAPIERS : LA GALÈRE

P.32 TROIS ATLAS POUR
COMPRENDRE LES MIGRATIONS

Interrogations, témoignages, points de vue, indignations, ces pages vous sont ouvertes !

causescommunes@lacimade.org

ou Causes Communes, La Cimade, 64 rue Clisson, 75013 Paris

De la crise

(...) Une nouvelle année commence, année charnière à bien des égards, notamment par rapport aux crises majeures que nous affrontons, financière, alimentaire et environnementale, avec leurs répercussions économiques et politiques. Dans ce contexte, la véritable religion néolibérale, que pratique assidûment le gouvernement, va continuer à faire des dégâts sociaux considérables, qui risquent d'enterrer de nombreuses associations de terrain et, au minimum, de mettre à mal les autres. La Cimade en fait partie et pas seulement pour la remise en cause de sa présence en rétention. Face à cela, je rêve que les diverses composantes de la société civile ne réagissent pas comme victimes mais comme acteurs, en mettant en place en leur sein de nouvelles règles du jeu, prémices d'alternatives sociétales.

Jean-Pierre Cavalié, Marseille

Des préfectures

(...) Il y a des étrangers sur lesquels la préfecture s'acharne, c'est sans doute pour ceux-là que l'accompagnement est indispensable. Nous essayons de mettre en application la devise que nous rappelle sans cesse notre experte des causes impossibles : nous sommes là avant tout pour les cas difficiles et il n'y a pas de cas désespérés. Il n'en reste pas moins que nous sommes désarmés devant les refus guichet. Bien entendu, mes impressions ne sont que le reflet de ma petite expérience des «visites» préfectorales et, d'un agent à un autre au sein d'une même administration, les rapports peuvent être très différents. Il en va des personnalités de chacun et aussi, à leur décharge, de leur fatigue à gérer les dossiers qui s'empilent sans fin sur leur bureau. Il n'en reste pas moins qu'il y a des préfectures où l'on préfère se rendre plus qu'à d'autres...

Jean Guillaumel, Paris

Vous avez dit clandestin ?

Aujourd'hui, curieusement, l'adjectif clandestin est utilisé comme substantif. On dit «un clandestin», alors qu'il faudrait dire «un voyageur clandestin» pour désigner quelqu'un qui voyage de manière illicite. Par ailleurs, il me semble que depuis que monsieur Sarkozy a été nommé ministre de l'Intérieur, puis élu président de la République, le nombre de voyageurs illicites est en augmentation. Faut-il comprendre que ce sont les lois qui fabriquent ces «clandestins»? Alors qui est responsable? Ceux qu'on enferme dans les centres de rétention administrative ou le législateur et ceux qui proposent au Parlement de voter ces lois?

Georges Helbuc, Bordeaux

Par la grâce du post-it

Juan, étudiant colombien, envoyait chaque année par la Poste sa demande de renouvellement de carte de séjour. En septembre 2007, averti que la préfecture dont il dépendait exigeait désormais qu'il se présente en personne, il est arrivé un lundi à l'ouverture des bureaux... et il a été renvoyé au bout d'une longue file d'attente. Ce matin-là, dix personnes sont admises. Le lendemain, Juan arrive deux heures plus tôt. Huit personnes peuvent entrer et Juan n'en est pas. Le surlendemain, Juan et son sac de couchage se pointent dès deux heures du matin. Six personnes campent déjà là. Cinq seront admises.

À l'époque, Juan suivait une formation en alternance et devait justifier ses absences. Lorsqu'il demanda pour la troisième fois une attestation à l'employée de la préfecture, celle-ci s'étonna et lui glissa dans la main un post-it sur lequel elle griffonna un nom. Le quatrième jour, Juan présente ce post-it au vigile: il est dirigé d'emblée vers la bonne porte et... repart avec une nouvelle carte de séjour d'un an.

Fin 2008, études terminées, Juan a une promesse d'embauche en CDI et un permis de travail. C'est, pense-t-il, la fin de ses tribulations administratives. Ne quitte-t-il pas le statut d'étudiant pour celui de salarié? Le voici à nouveau à la préfecture. Mais la préposée n'a pas encore reçu copie du permis de travailler par la voie administrative. Lui montrer l'original ne sert à rien. Juan repart avec un récépissé de demande de carte de séjour et la bonne nouvelle que, le jour venu, il devra à nouveau faire la queue sans plus de certitude d'entrer. À moins que la femme au post-it...

Sylvain Jacquot, Trappes

LE TRAIT DE... TIGNOUS

On aurait pu l'appeler Denis-la-Menace ou Gavroche, pourquoi pas. Mais sa grand-mère préféra le surnommer Tignous, soit « petite teigne » en occitan. C'est dire que son mordant remonte à loin. Une seule activité pouvait contenir le bouillant énergumène... le dessin. Que ce soit dans ses livres ou dans la presse, l'ironie est son combat. Et le dessin son arme pour exprimer sa hargne et ses colères sans faire de blessés.

Des chiffres contestés

J'ai pris connaissance du bilan présenté par le ministre de l'Immigration et de l'identité nationale lui-même, Brice Hortefeux, le 13 janvier. Il avance 29796 reconduites à la frontière pour 2008. Plusieurs observateurs contestent le mode de calcul. Pourquoi ne pas avoir demandé un audit à une commission parlementaire? Ce chiffre aurait été moins contestable. N'étant pas spécialiste, je recommande l'enquête de Patrick Weill, dont les recherches font autorité en la matière, parue dans *Le Monde* daté du 15 janvier 2009, intitulée: « Politique d'immigration: le dessous des chiffres »; également le rapport de décembre 2008 du Comité interministériel de contrôle de l'immigration, publié par la Documentation française. Les chiffres sont en désaccord avec ceux de M. Hortefeux...

Dorothee Nivelles, Tours



Diversité des élus municipaux: encore un effort

Une étude du Haut conseil à l'intégration a montré que la part des élus issus de l'immigration extra-européenne a doublé en France entre 2001 et 2008. Un réel motif de satisfaction. Malheureusement, malgré cette belle augmentation, le nombre d'élus issus de l'immigration extra-européenne reste incroyablement modeste: ils ne sont que 2 343, soit 6,68% des élus des communes de plus de 9000 habitants. Le Parti socialiste est légèrement au-dessus de la moyenne avec 8,71%, alors que, parmi les élus de l'UMP, ils sont seulement 3,44% à avoir des origines maghrébines, africaines, moyen-orientales ou encore asiatiques. Parmi ces 2 343 élus, 1 844 ont été élus conseillers municipaux, 495 adjoints et seulement 4 maires. Les différences régionales sont fortes: ainsi, en Bretagne, il y eut 1,84% des élus issus de l'immigration extra-européenne contre 10,84% en Île-de-France.

Élisabeth Cohen-Rosa, Aix-en-Provence

Sommaire

Regards

6 Actualités



Palestine, travailleurs sans papiers, nouveau ministre, ...

10 Point chaud

Remise en cause de la mission en rétention.

11 Initiatives

Le CD des Amoureux au ban public, La Cimade en mission en Guyane et à Bélem.

13 Juridique

Toutes les clés pour comprendre le règlement européen « Dublin II ».

Le dossier

14 Se mobiliser contre l'enfermement



L'Europe se construit sur la peur et la criminalisation de l'étranger. Mais les sociétés civiles se mobilisent contre l'enfermement pour délit d'« étrangeté ».

20 Actions

Accompagnement, cercles de silence, plaidoyer, expertise, ... Témoignages de quelques mobilisations.

22 Portrait

Le parcours du combattant de Mamadou, militant mauritanien, qui s'est vu refuser le droit d'asile en France.

23 En débat

Liberté de circulation, droit à la mobilité, cinq membres d'associations et de partis politiques en débattent.

Trajectoires

26 Parcours

Paris, 10^e arrondissement. 88 intérimaires sans papiers sont en grève depuis le 3 juillet. Ils tiennent bon et nous racontent.

27 La chronique

Des ruptures dans le continuum de l'humanité.

29 Carnets de justice

De Toulouse, l'émouvant récit d'un accompagnement au tribunal administratif.



lacimade.org

Vous pouvez actuellement sur le site de la Cimade

➤ **écouter** le frère franciscain Alain Richard, fondateur du premier cercle de silence à Toulouse, puis des représentants des cercles de Strasbourg, Montélimar, Paris et Bordeaux

➤ **télécharger** la brochure « Accueil des sans-papiers et interventions policières : que dois-je faire? », les réponses à dix questions sur les relations avec la police et les conséquences de l'aide à un sans-papiers



➤ **découvrir** les activités de La Cimade dans votre ville dans les pages régionales

Expressions

30 Rencontre



Un curé et un pasteur racontent leur rôle lors de l'expulsion du squat de Cachan. Rencontre autour du livre *Expulsion ou médiation? Cachan, la force du dialogue*.

31 À lire, à voir

Des idées de lectures, de spectacles et de films en ce moment à l'affiche.

34 Sur le web

Quand les disparitions réapparaissent grâce à Internet...

Édito



Les droits des étrangers ne sont pas un marché!

Le 26 février, le Conseil d'État a rejeté la demande de suspension du décret réformant la mission d'accompagnement des étrangers en rétention, déposé par plusieurs associations dont La Cimade. Sur le fond, cette haute juridiction se prononcera le 27 avril sur la conformité ou non à la loi de ce décret. Jusqu'au bout nous tenterons de convaincre le gouvernement que la défense des étrangers, leur accompagnement moral, humain et juridique, la vigilance et le témoignage public sont incompatibles avec une logique concurrentielle. Une mission aussi sensible que celle touchant au respect de la dignité des personnes ne peut être assurée par des prestataires de services, par des « personnes morales » qui pourraient, demain, avoir ouvertement un but lucratif. La généralisation de la logique concurrentielle des appels d'offres représente une remise en cause de valeurs fondamentales bien inquiétante : les droits de l'Homme et les droits des étrangers ne sont pas un marché!

C'est l'actualité de La Cimade et c'est celle de ce dossier consacré aux mobilisations contre l'enfermement des étrangers. La multiplication des cercles de silence, la campagne européenne pour un « droit de regard » dans les lieux d'enfermement, les sociétés civiles contestent une politique de plus en plus répressive à l'égard des étrangers.

L'actualité pour les lecteurs de *Causes Communes* c'est aussi bien sûr cette « nouvelle formule ».

En couleurs, plus aéré, avec une meilleure mise en valeur des photographies, des liens réguliers avec des informations complémentaires sur notre site internet, ... telles sont quelques-unes des améliorations que nous avons souhaité apporter à votre journal. Grâce à la présence sur le terrain de centaines de bénévoles et salariés, grâce à l'expertise de l'ensemble des services de La Cimade, nous voulons qu'il se développe pour devenir une véritable référence sur l'actualité des migrants et des migrations. J'espère que vous en serez pleinement satisfaits!

Laurent Giovannoni | *SECÉTAIRE GÉNÉRAL*

«Causes communes»
Le journal trimestriel de

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENT : Patrick Peugeot
64, rue Clisson 75013 Paris
tél.: 01 44 18 60 50
www.lacimade.org

ABONNEMENTS

4 numéros - 1 an : 15€
(étranger : 20€)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation.
Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

COMMISSION PARITAIRE : EN COURS
DÉPÔT LÉGAL : 3^e trimestre 2008

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Laurent Giovannoni

RÉDACTRICE EN CHEF : Jeanne Planche
COMITÉ DE RÉDACTION : Didier Weill, Laurent Tessier, Julie Chansel, Marie-Ange D'Adler, Nanon Gardin, Anette Smedley, Françoise Ballanger, Yasmina Sahli.

COORDINATION DU DOSSIER : Julie Chansel
ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : Anne-Lucie Acar, Marie-Dominique Aguillon, Sophie Baylac, Alain Bosc, Victor Bouzier, Isabelle Caillol, Frédéric Carillon, Pierre Carpentier, Olivier Clochard, David Eloy, Alain Le Goanvic, Véronique Laurens, Stéphane Lavignotte, Aline Leclerc, Sonia Lokku, Claire Maurel, Muriel Mercier, Ezra Nahmad, Mamadou Lamine Niasse, Léo Pajon, Sara Prestianni, Gérard Sadik, Claire Sobieniak, Emmanuel Terray.

PHOTO DE COUVERTURE : © Régis Grman, 2009 - Cercle de silence place du Palais Royal à Paris.

CONTACT : causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE, MAQUETTE :
© ANATOMIE, Magdalena Holtz

IMPRESSION : Cloître Imprimeurs - ZA voie express RN 12 - 29800 Saint-Thonon

NOUVEAU MINISTRE

Besson reprend le flambeau

« Nous avons gagné la bataille des idées », clamait en janvier Brice Hortefeux, satisfait d'avoir mis en œuvre tous les objectifs fixés par Nicolas Sarkozy, avant de rendre les clés de son ministère. En moins de vingt mois, il a pourtant dû affronter une succession d'oppositions. Sur l'introduction de « l'identité nationale » dans l'intitulé d'un ministère chargé avant tout d'expulser, mais aussi sur l'instauration de tests ADN pour les candidats au regroupement familial, sur l'instrumentalisation du « développement solidaire » comme moyen de pression sur les pays d'origine, sur le rôle des associations présentes en rétention et, plus généralement, sur la violence de la traque des sans-papiers. « La mise en œuvre d'une politique de "fermeté et d'humanité" peut rapidement basculer dans une inacceptable

brutalité », déplorait un communiqué interassociatif. Le volet « immigration choisie », qui se voulait le contrepoint positif, n'est pas non plus à la hauteur. À peine plus de 400 cartes « compétences et talents » ont été attribuées et le millier de travailleurs sans papiers régularisés ne le doivent qu'à la visibilité de leur mobilisation. Éric Besson, pourtant socialiste il y a encore trois ans, a repris, dès sa nomination, les analyses

du « pilote » Sarkozy et promis de maintenir la pression contre « l'immigration clandestine ». Il a accepté un objectif – relativement modeste – de 26 000 expulsions cette année et ses premières déclarations ne sont pas rassurantes. Un jour, il évoque une « invasion venue d'Afrique », un autre, il propose aux sans-papiers de les régulariser en l'échange d'une dénonciation... **Victor Bouzier**

45 000 reconduites à la frontière, c'est le tableau de chasse de Brice Hortefeux depuis son arrivée au ministère, dont 29 796 pour la seule année 2008, alors que Nicolas Sarkozy en demandait 26 000. Ce résultat s'explique en partie par la pression policière sur les Roms européens: les départs « volontaires » de Roumains ont été multipliés par quatre pour friser les 8 500. En 2008, la France a dépensé cinq millions d'euros pour 10 000 retours volontaires et plus de 430 millions pour les expulsions. La pression sur les sans-papiers a aussi coûté la vie à au moins cinq personnes depuis 2007.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Interpeller les candidats sur le droit de vivre en famille

Les demandeurs d'asile en particulier ont de grandes difficultés à faire venir leur famille.

Dans le cadre de la campagne pour les prochaines élections européennes, la Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille (40 associations, dont La Cimade, dans six pays) se mobilise pour obtenir des candidats qu'ils prennent position sur les questions concernant le respect du droit des étrangers à vivre en famille, tout

en sensibilisant l'opinion sur ce thème. Pour cela, la Coordination a établi un « mémorandum », document programmatique, qui formule des propositions pour que soient reconnus les droits fondamentaux actuellement bafoués. Sur cette base, un appel qui synthétise les questions les plus cruciales sera adressé aux responsables de partis politiques et aux différentes têtes de liste, afin qu'ils donnent leur point de vue sur la situation actuelle des migrants en Europe, sur les propositions formulées dans

le mémorandum et sur l'action qu'ils entendent mener une fois élus. Le texte de cet appel sera également envoyé à la presse. Les réponses seront rendues publiques. À plus long terme, il s'agit de poser les bases d'un dialogue entre la Coordination et le nouveau Parlement européen, en identifiant les partis et les députés susceptibles d'être des interlocuteurs pour l'avancée des droits des migrants et de leur famille en Europe. **Françoise Ballanger**



© Anne-Lore Mesnage

PALESTINE

Israël : à quand une volonté de paix ?

Selon Jean-Noël de Lacoste, après la guerre de Gaza, seuls de nouveaux dirigeants israéliens pourraient amener leurs concitoyens à voir dans les Palestiniens des partenaires et non des adversaires. Rencontre avec celui qui fut ambassadeur de France en Israël de 1995 à 2000.

Face à la haine et à la violence qui se sont déchaînées à Gaza en décembre et janvier derniers, Jean-Noël de Lacoste estime que les mouvements La Paix maintenant, B'Tselem, Les femmes en noir ou Une autre voix, quels que soient leurs mérites, ne suffiront pas à établir la paix avec les Palestiniens. Ils n'ont pas été entendus des politiques qui n'ont pas hésité à exercer un terrorisme d'État contre Gaza. Les décisions viennent d'en haut. Pour envisager une paix véritable, il faudrait en Israël un chef qui ait le courage de proposer à son opinion une perspective de paix. Un changement de la politique états-unienne au Proche-Orient est-il possible après l'élection de Barack Obama ? Là encore, J.-N. de Lacoste est sceptique, bien qu'il trouve encourageant le fait que le nouveau président ait immédiatement appelé Mahmoud Abbas, chef de l'Autorité palestinienne. C'est également un bon signe qu'il ait nommé George Mitchell émissaire pour le Proche-Orient. Il ne faut cependant pas surestimer l'influence des États-Unis dans la région, même si, par le passé, ils ont pu faire céder Israël en gelant un prêt. Il n'y a pas de fatalité dans l'antagonisme entre Israël et ses voisins et il faut espérer l'ouverture d'un dialogue authentique avec l'Iran et la Syrie.



© www.generation-palestine.org

Sur plus de 700 km, le « mur de la honte » sépare Israël de la Cisjordanie.

J.-N. de Lacoste est pessimiste quant à une issue pacifique à court terme. Il voit difficilement se mettre en place un gouvernement d'union nationale en Palestine, avec lequel Israël pourrait négocier. L'Égypte seule est à même de tenter une médiation ; mais on sait trop peu de choses sur les rapports israélo-égyptiens. Le nouveau gouvernement de Tel Aviv saura-t-il faire l'effort de regarder les Palestiniens comme des partenaires plutôt que comme des adversaires ?

Anette Smedley et Didier Weill

«Soutenir les acteurs de paix en Israël et en Palestine», la résolution du conseil de La Cimade à lire sur lacimade.org

POUR MÉMOIRE

En 1951, Madeleine Barot, secrétaire générale de La Cimade, effectue une tournée au Liban, en Syrie, en Jordanie, dans les territoires palestiniens et en Israël, mandatée par le Conseil œcuménique des Églises. Elle constate partout le désarroi des réfugiés palestiniens et commence à organiser l'aide en provenance des Églises d'Europe. C'est le début de vastes programmes d'entraide internationale, dans lesquels La Cimade a pris sa part. Cela a suscité des débats passionnés au sein de La Cimade où se sont entrecroqués le souvenir des milliers de juifs sauvés des griffes nazies durant la guerre, leur droit à une terre refuge et le droit non moins discutable des Palestiniens à vivre sur le territoire qui a toujours été le leur. Mais cette double solidarité n'est-elle pas constitutive de l'identité de La Cimade ? Elle est d'ailleurs restée le fil conducteur de son action au Proche-Orient jusqu'à aujourd'hui, même si celle-ci a pris des formes diverses : liens de partenariat très suivis avec de grandes organisations constitutives de la société civile palestinienne (développement économique, éducation, santé), soutien de plusieurs organisations israéliennes agissant pour la paix et les droits de l'homme, sensibilisation du public et interpellation des responsables politiques en France et en Europe.

Alain Bosc | PÔLE SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

SÉNÉGAL

Les pirogues de l'espoir

Depuis près de deux décennies, les pêcheries sénégalaises sont en crise, engendrant une pauvreté croissante et des conflits au sein des communautés en compétition sur les ressources marines et côtières. C'est aussi un facteur de départ vers l'Europe.

Cette crise résulte essentiellement de la réduction progressive des captures d'espèces de haute valeur marchande et de l'accroissement de la capacité de pêche. Deux raisons essentielles à cela : d'une part, le libre accès aux ressources halieutiques pour la pêche artisanale, dans un contexte de commercialisation agricole défavorable attirant les paysans vers la mer ; d'autre part, l'octroi facile de licences de pêche à de nombreux navires industriels obsolètes, sénégalais et étrangers. D'où la surexploitation des ressources, l'absence du principe de précaution et l'utilisation massive et progressive de pratiques de pêche irresponsables.

Peut-on refuser à un pêcheur, qui assiste au pillage systématique de son moyen d'existence de chercher à mieux vivre ailleurs ?

Dans ce contexte, en 2006, est apparu le « phénomène de l'émigration vers l'Europe en pirogues ». La gestion des arrivants dans les camps en Espagne, les mesures de retour pour la grande majorité d'entre eux et l'indignation de l'opinion publique en Afrique ont révélé le manque de considération pour les hommes venus du Sud et le non-respect des droits humains.

Autonomie alimentaire

Peut-on refuser à un pêcheur qui assiste au pillage systématique de son moyen d'existence de chercher à mieux vivre ailleurs ? Ce pillage résulte d'accords de pêche nationaux et internationaux. Comment s'organiser pour que le



© Gwenaëlle de Jaquetot / La Cimade

principe de la libre circulation des personnes comme des marchandises et la bonne gouvernance des pays africains soient une réalité dans ce monde ? Autant de questions qui ne trouvent pas encore de réponses au Nord comme au Sud. L'émigration clandestine a mis à nu la faillite de la plupart des modes de gouvernance des pays africains, occasionnant des conflits armés et des disparités profondes entre les gouvernés et les gouvernants.

Au Sénégal, les politiques envisagées sont impuissantes à opérer une diminution du nombre de pêcheurs et d'embarcations. De même, elles ne peuvent intégrer le secteur de la pêche dans les stratégies de croissance accélérée, tout en assumant une fonction sociale et économique,

afin d'assurer l'autonomie alimentaire des Sénégalais. —
Mamadou Lamine Niasse
| COLLECTIF PÊCHE ET DÉVELOPPEMENT

La crise de l'agriculture a poussé les paysans à devenir pêcheurs.

EN SAVOIR PLUS



L'Europe ou la mort. Les pêcheurs et l'émigration au Sénégal. Témoignages recueillis par Maguette Diop, Cheikh Diongue, Djibril Dioum, Bassirou Ndiaye, Mamadou Lamine Niasse, CRISLA – Collectif pêche et développement, octobre 2007, 7€.

ANNIVERSAIRE

Un an de lutte pour les travailleurs sans papiers

Depuis plus d'un an, deux mille salariés sans papiers se sont mis en grève, pour la première fois de façon concertée, avec le soutien de plusieurs associations et syndicats, notamment la CGT, pour demander à être régularisés. Commencée en avril 2008 au restaurant Chez Papa à Paris, la grève s'est rapidement propagée à d'autres régions et à d'autres secteurs : traiteurs, sociétés de nettoyage et d'aide à la personne, entreprises de bâtiment et de démolition et, enfin aux sociétés d'intérim. Si le ministère de l'Immigration refuse toujours les régularisations massives, les 3 500 dossiers déposés à la préfecture depuis avril devraient être examinés dans un cadre plus favorable qui vient d'être communiqué aux préfectures : pour obtenir un titre de séjour, les travailleurs(es) doivent justifier d'une présence de trois ou cinq ans, selon les cas, sur le

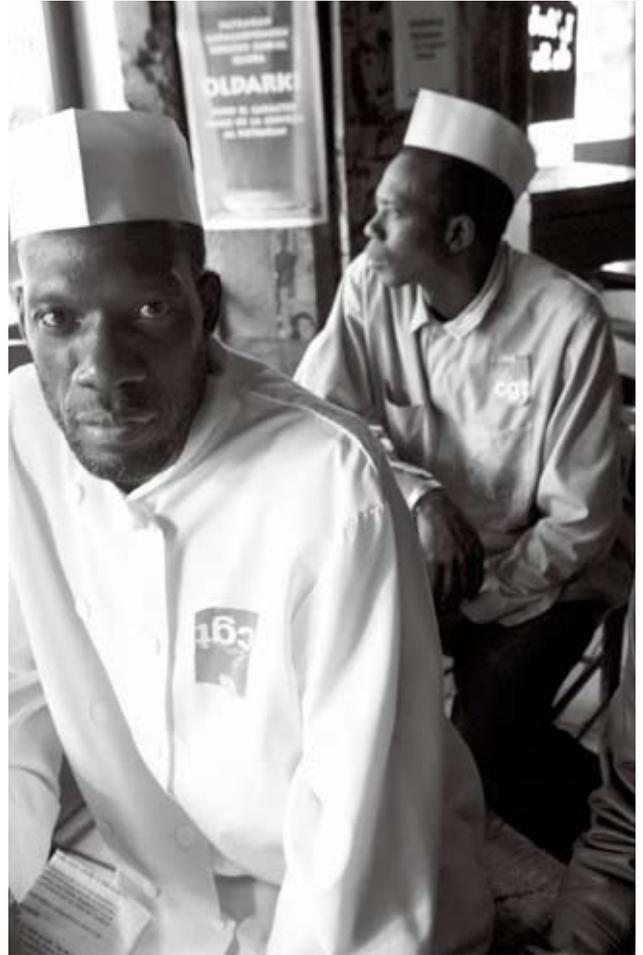
territoire français, dont un an d'activité salariée. Par ailleurs, l'employeur doit s'engager à signer un CDI ou un CDD de douze mois et s'acquitter de la taxe à l'ANAEM. Les travailleurs intérimaires ont désormais droit à des conditions à peu près équivalentes (voir article p.26). Même si les grévistes ont obtenu de beaux succès, rappelons qu'une régularisation par le travail n'a rien de définitif et que les titres de séjour ne sont octroyés que pour une durée de six mois à un an. —

Nanon Gardin

« Patrons solidaires. Rencontre avec le fondateur du Groupement des entreprises pour la régularisation de leurs salariés » à lire sur

 lacimade.org

Le ministère refuse toujours une large régularisation des travailleurs.



© Carl Hrocuart / La Cimade

FÉVRIER 2009

Lancement à Dakar du projet impulsé par La Cimade de défense des droits des migrants dans les pays de transit. Outre un appui direct à des partenaires au Maroc, Mali, Sénégal, Niger, Mauritanie et Algérie, ce projet contribuera au renforcement du réseau interassociatif régional par le biais d'échanges d'expériences, de missions d'observations conjointes et d'actions communes de plaidoyer.

Projet à suivre sur  lacimade.org

ACCORDS DE GESTION CONCERTÉE

Le Mali refuse de faciliter l'expulsion de ses ressortissants

Depuis le 10 janvier 2009, le Burkina Faso est le 8^e pays à avoir cédé aux pressions du gouvernement français en signant un accord bilatéral de gestion concertée des flux migratoires et du codéveloppement, après le Sénégal (2006), le Gabon, le Congo et le Bénin (2007), la Tunisie, le Cap-Vert et l'Île Maurice (2008). Au même moment, le Mali a refusé à

nouveau, pour la 4^e fois en près de deux ans de négociations, de signer ce type d'accord. La Cimade et l'Association malienne des expulsés (AME) avaient appelé, dans un communiqué commun, les sociétés civiles à se mobiliser au Mali et en France. Sur son site Internet, La Cimade a publié une analyse comparative de ces accords. —

Jeanne Planche

Mission associative en rétention : la mobilisation continue

Depuis plus de six mois, les associations de défense des droits des migrants alertent sur les risques graves que fait courir la réforme de la présence associative en rétention voulue par Brice Hortefeux.

FIN AOÛT 2008, le ministère de l'Immigration a cherché à imposer, à travers un décret et un appel d'offres, la fin d'une mission associative unique en Europe. Celle-ci permet aux personnes placées en rétention d'exercer leurs droits, et à la société civile d'avoir un regard sur la situation des centres de rétention administrative (CRA) et la politique d'expulsion de la France.

Des dizaines d'associations, des centaines d'élus, des milliers de citoyens se sont mobilisés et ont fait connaître leur opposition à ce projet. La Cimade a publiquement proposé que cette mission soit désormais conduite par plusieurs ONG, dans le cadre d'une action nationale : c'est le seul moyen d'assurer une véritable défense des droits des personnes retenues et un regard libre et indépendant sur l'ensemble du dispositif d'enfermement et de reconduite des étrangers. Cette proposition n'a suscité jusqu'à ce jour aucune réponse des pouvoirs publics.

Plutôt que de s'engager dans la voie de la concertation, alors qu'un premier appel d'offres a été annulé par le tribunal administratif, Brice Hortefeux a préféré poursuivre son entreprise de démantèlement de cette mission. À quelques jours de son départ du ministère de l'Immigration, il a publié un nouvel appel d'offres reprenant la même logique d'émiettement, de mise en concurrence des associations et, surtout, de réduction des droits.

Le ministère de l'Immigration s'est toujours refusé à prendre en compte les revendications exprimées par les associations. La Cimade a estimé nécessaire de répondre à l'appel d'offres afin de manifester sa solidarité avec les étrangers en rétention et sa détermination à poursuivre son action auprès d'eux. Elle entend également ainsi réaffirmer la nécessité d'une action associative nationale dans les CRA, action qu'elle souhaiterait partager avec d'autres associations si le dispositif actuel

ne le lui interdisait pas. Elle tient aussi à préserver ses droits dans la procédure en cours et pouvoir, le cas échéant, contester les décisions d'attribution des différents lots.

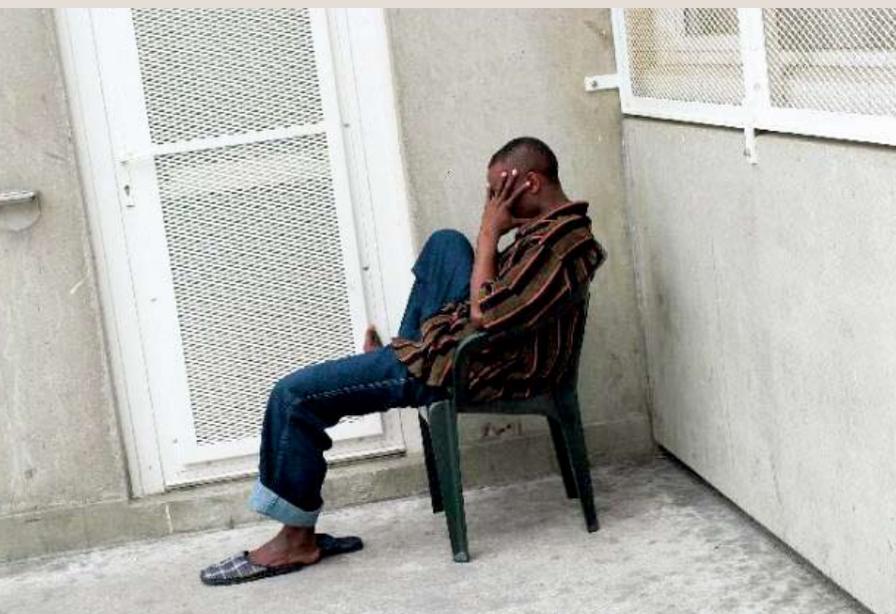
Face à l'aveuglement des pouvoirs publics, La Cimade, avec l'ensemble de ses partenaires associatifs, continue à se mobiliser pour défendre les droits des étrangers placés en rétention. La Cimade a introduit, avec neuf autres associations, un recours et un référé suspension contre le décret du 22 août 2008. Celui-ci a malheureusement été rejeté le 26 février. Plus de trente associations ont par ailleurs sollicité un rendez-vous auprès du nouveau ministre Éric Besson afin de lui demander de revenir sur les projets dangereux de son prédécesseur et d'ouvrir enfin un vrai dialogue avec le monde associatif.

Les droits des étrangers ne sont pas un marché, il est plus que jamais temps de les défendre !

Julie Chansel

Seule une action associative nationale permet d'assurer une véritable défense des droits des étrangers en rétention.

Les communiqués dans l'espace presse sur lacimade.org



© David Delaporte / La Cimade, centre de rétention administrative de Rouen

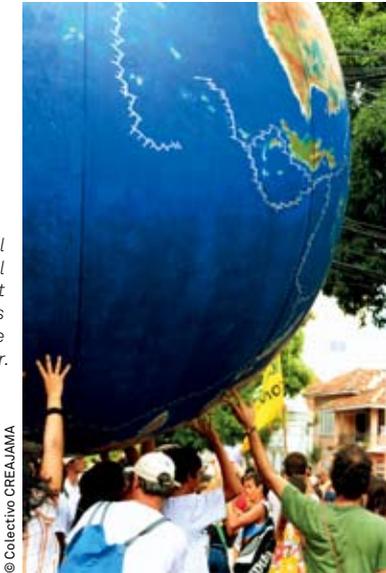
EN DATES

22 août / 2 septembre 2008 : publication du décret puis de l'appel d'offres relatif à «l'information en vue de l'exercice des droits des étrangers dans les centres de rétention administrative». **11 septembre** : appel inter-associatif «Silence : on enferme!». **14 octobre** : lettre ouverte interassociative à Hortefeux. **22 octobre** : six associations, dont La Cimade, répondent à l'appel d'offres; La Cimade dépose, avec neuf autres associations, un recours devant le Conseil d'État contre le décret du 22 août. **30 octobre** : annulation de l'appel d'offres par le tribunal administratif de Paris. **19 décembre** : publication du 2^e appel d'offres. **15 janvier 2009** : Besson remplace Hortefeux à la tête du ministère de l'Immigration. **6 février** : les dix associations qui avaient déposé le recours déposent un référé suspension contre le décret. **10 février** : les associations répondent à l'appel d'offres...

FORUM SOCIAL MONDIAL

Hospitalité latino-américaine

Au Forum social mondial se retrouvent des organisations de la société civile du monde entier.



© Collective CREA, JAMA

Le Forum social mondial de Belém (27 janvier – 1^{er} février 2009) a permis à La Cimade de tisser des liens avec des organisations et réseaux latino et nord-américains. Parmi eux, Espacio sin Fronteras (Espace sans frontières), une coordination qui regroupe

associations, syndicats et réseaux de défense des droits des migrants, demandeurs d'asile, réfugiés et déplacés. Alors que l'Union européenne durcit sa politique d'immigration et d'asile, des États sud-américains optent pour l'hospitalité. L'Argentine, l'Uruguay et, plus récemment, l'Équateur affirment que « le droit de migrer est un droit essentiel et inaliénable » et adoptent tour à tour des législations respectueuses des droits fondamentaux des migrants. Dans ce contexte propice, Espacio sin Fronteras plaide pour une « citoyenneté sud-américaine » et la liberté de circulation et d'installation dans la région. À travers ses actions de plaidoyer, la coordination encourage par ailleurs les États à ratifier et à respecter la Convention internationale des Nations unies sur la protection des travailleurs migrants ainsi que les conventions de l'OIT.

Les membres de la coordination contribuent également à la lutte contre la xénophobie et la discrimination à l'égard des étrangers.

En réaction à l'adoption de la « directive retour », ils se sont mobilisés pour dénoncer la tendance répressive des politiques migratoires européennes, ainsi que les expulsions et les violations des droits fondamentaux qui en découlent. Parmi les mobilisations inscrites à l'agenda de l'assemblée thématique sur les migrations de Belém, figure le « Sommet interministériel sud-américain sur les migrations » qui se tiendra en septembre 2009 en Équateur. Espacio sin Fronteras, à travers son travail d'analyse et de plaidoyer, permettra que la société civile soit clairement impliquée dans les débats officiels. ■

Marie-Dominique Aguilon

POLE SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

Pour en savoir plus
 lacimade.org

MUSIQUE

Les amoureux sur les bancs et dans les bacs

« Les gens qui voient de travers pensent que les bancs verts qu'on voit sur les trottoirs sont faits pour les impotents ou les ventripotents... » La chanson est connue, mais elle prend plus de gravité dans la nouvelle version imaginée par le chanteur-compositeur Rodolphe Burger accompagné pour l'occasion par les belles voix de Jacques Higelin, Rokia Traoré, Sandra N'kaké et d'un groupe de slameurs. Interprétation sans chichi, cordes émouvantes, guitares orientalisantes, chœurs à l'appui... Le « remix » de Burger dramatise la chanson de Brassens à dessein. Le livret du CD est illustré par Wozniak, dessinateur du *Canard enchaîné*.

Et le clip ? Ce sont la réalisatrice Claire Denis et la chorégraphe Mathilde Monnier qui s'y collent, dans une vidéo mettant en scène de vrais amoureux, à qui l'on interdit de vivre leur couple comme ils l'entendent. Car les artistes donnent un coup de pouce musical et visuel à la campagne des « Amoureux au ban public », ce collectif de centaines de couples mixtes manifestant, depuis l'été dernier, pour faire reconnaître leur droit à vivre en famille (amoureuxauban.net). L'album comprend d'ailleurs, en plus du making of du clip et de deux morceaux de slam, une version audio de la Déclaration des droits des amoureux lue par les couples. Après les bals des

amoureux, les repas partagés pour la Saint-Valentin, ou l'organisation du « plus grand mariage mixte du monde » à Lyon... voici donc une nouvelle initiative malinge du collectif. Et une bonne occasion de faire parler du durcissement des lois sur l'immigration. Séparations forcées par des mesures d'expulsion ou des refus de délivrance de visas, difficultés croissantes pour se marier ou faire reconnaître les mariages célébrés à l'étranger, refus de titres de séjour, intrusions abusives dans la vie privée des couples... Un combat que l'auteur de la *Chanson pour l'Auvergnat* n'aurait pas renié. ■

Léo Pajon



Pour commander le CD (15 €) : amoureuxauban.net

GUYANE

Une terre d'exception

Enclave française au cœur de l'Amérique latine, la Guyane partage 520 km d'une frontière fluviale avec le Surinam au nord et 732 km d'une frontière fluvio-terrestre au sud avec le Brésil. Cette frontière est d'autant plus poreuse qu'elle sépare des populations qui vivent davantage dans une logique fluviale que territoriale.



© Marie-Dominique Aguilhon / La Cimade

Le fleuve n'est pas une frontière mais un espace de vie et d'échanges pour les populations locales.

Mosaïque de peuples originaires de tous les continents, ce département n'en reste pas moins l'illustration d'une politique migratoire particulièrement sécuritaire et peu respectueuse des lois de la République. Plus de 8 000 personnes ont été expulsées en 2008, alors que la Guyane

ne compte qu'un seul centre de rétention administrative de 38 places. Autant dire que les expulsions y sont effectuées en un temps record... Cela est d'autant plus facile que la Guyane a une particularité : contrairement à la métropole, le recours contre les mesures d'éloignement n'y est pas suspensif. Les personnes peuvent être expulsées avant que le tribunal ne se prononce, ce qui rend, de fait, tout recours inutile... Le paradoxe, c'est que nombre de ces personnes en situation irrégulière pourraient légitimement prétendre à un titre de séjour, mais son obtention est un véritable parcours du combattant : attente interminable, liste de documents à fournir qui dépassent de loin le cadre prévu par la loi...

Des écarts de richesse criants

Autre particularité : les demandeurs d'asile ne peuvent se rendre en métropole, alors qu'aucune structure

d'hébergement n'est prévue pour les accueillir en Guyane, où le coût des logements est pourtant prohibitif, alors qu'on leur interdit, comme à tous les demandeurs d'asile, de travailler. De plus, la procédure d'examen est particulièrement longue – entre deux et trois ans – du fait de l'absence des infrastructures nécessaires.

Dans un contexte où tout contrôle des frontières semble illusoire, où la population guyanaise elle-même se sent abandonnée par la métropole et où les écarts de richesse avec les pays voisins sont criants, il serait utile de réfléchir à d'autres politiques migratoires. Celles-ci contribuent à réprimer les migrants et à les criminaliser, exacerbant ainsi les tensions intercommunautaires, sans pour autant s'attaquer aux véritables causes de ces migrations que sont les déséquilibres Nord-Sud. ■

Sonia Lokku

| PÔLE SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

Mission « De Cayenne à Belém » avec la fondation France Libertés

La Cimade a participé à une mission organisée par la fondation France Libertés en Guyane puis au Brésil, avant de rejoindre le Forum social mondial à Belém. Cette délégation pluridisciplinaire conduite par Danielle Mitterrand était composée de membres de la fondation, de militants associatifs, de journalistes et de chercheurs spécialistes de l'Amazonie, tel Alain Ruellan, qui fut d'ailleurs président de

La Cimade... Ces rencontres nous ont permis de réfléchir aux migrations internationales sous le prisme de la crise actuelle du capitalisme, de l'impérieuse nécessité de redéfinir la notion de richesse et les rapports Nord-Sud et de se préoccuper des conséquences du changement climatique. Notre passage par la Guyane, puis par l'État brésilien limitrophe de l'Amapa, nous a permis de mesurer combien la France est au cœur de ces

enjeux, et de manière beaucoup plus directe qu'on ne l'imagine vu de métropole. Il devient urgent notamment d'aborder la question des migrants du climat et de porter cette question dans toutes les instances décisionnelles, à l'échelle tant locale que globale. ■ **SL**

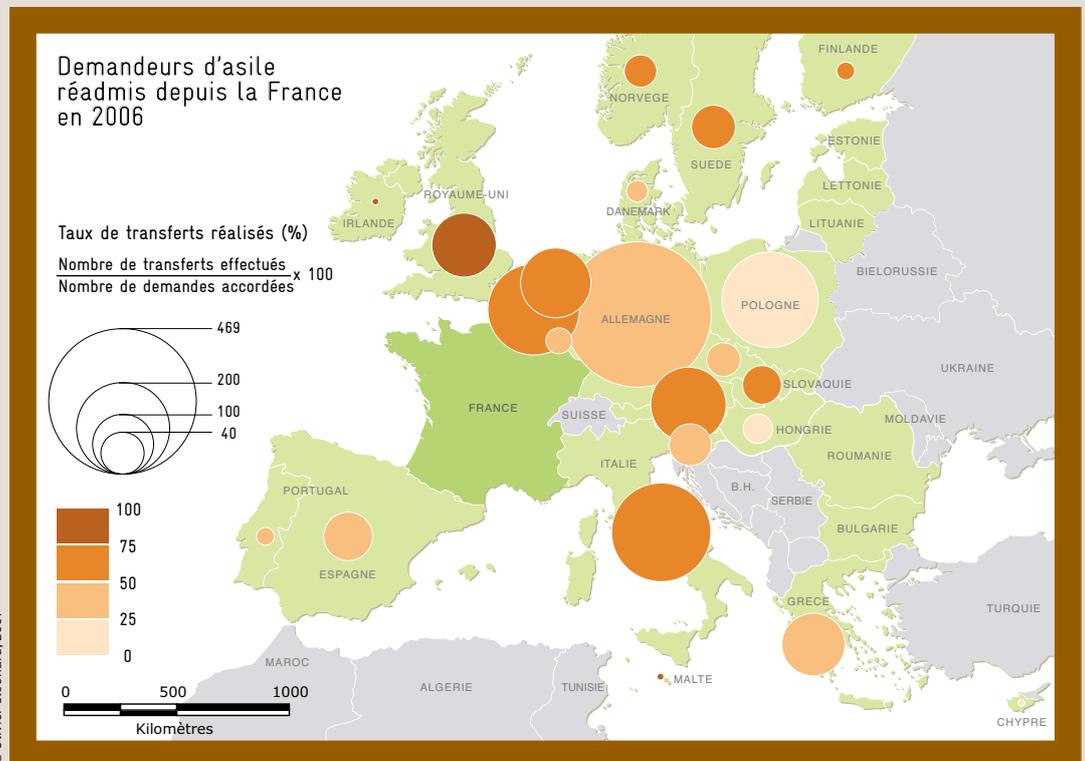
Journal de bord de la mission et actions de La Cimade en Outre-mer
 lacimade.org

COMPRENDRE « DUBLIN II »

LES OBSTACLES SE MULTIPLIENT SUR LE PARCOURS DES RÉFUGIÉS AFIN D'ATTEINDRE L'OBJECTIF DÉFINI PAR L'UNION EUROPÉENNE : UNE SEULE DEMANDE D'ASILE DANS UN SEUL PAYS.

Avec la liberté de circulation pour les Européens, les gouvernements craignent de voir les demandeurs d'asile profiter de la disparition des frontières au sein de l'UE pour tenter leur chance dans chacun des pays jusqu'à obtenir le statut de réfugié. Depuis les années 90, l'UE a un objectif : une seule demande dans un seul pays. Le système mis en place en 2003, dit «Dublin II»¹, définit des critères désignant l'État qui a la responsabilité de chaque demande : liens familiaux au sens strict, liens administratifs (visa, titre de séjour), premier pays d'entrée dans l'UE. Le demandeur d'asile ne peut donc pas choisir le pays dans lequel il veut s'installer.

La création du fichier Eurodac (2003), qui centralise les empreintes digitales des étrangers sans papiers, permet de suivre un parcours au sein de l'espace européen. Pour un étranger fiché par un État, il devient difficile d'engager une demande d'asile dans un autre pays de l'Union. Certains exilés en arrivent à se brûler les doigts pour effacer leurs empreintes et brouiller les pistes... L'absence de prise en compte du choix du demandeur et de ses liens affectifs, culturels, linguistiques sont manifestes. En outre, ce dispositif ignore d'inacceptables différences dans l'examen des demandes d'asile. À titre d'exemple, en 2007, les demandes d'asile pour les Irakiens étaient acceptées à 85% en Allemagne contre 13% en Royaume-Uni et 0% en Grèce. Les gouvernements ont réalisé que l'efficacité du dispositif restait très limitée et que les objectifs de «Dublin II» n'avaient pas été atteints. La Commission



européenne a donc lancé une réforme du dispositif début 2009. Les modifications envisagées ne laissent pas présager une amélioration du dispositif, car les fondements du système ne sont pas remis en cause. Atteindre cet objectif de contrôle absolu des demandeurs d'asile impliquerait de déployer des moyens policiers incompatibles avec les valeurs démocratiques de l'Europe. Les États européens devraient au contraire instaurer un principe simple, celui de la liberté de choix du pays d'asile. ■

Gérard Sadik | COMMISSION «ASILE»

Le rapport *Droit d'asile : les gens de «Dublin II»* (déc. 2008) est à télécharger sur lacimade.org

1. Le 25 février 2003 le règlement dit «Dublin II» entre en application, «établissant les critères et mécanismes de détermination de l'état membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers».

LA PROCÉDURE DE RÉADMISSION

- 1 Si la préfecture estime la demande d'asile non recevable en France sur la base de preuves, elle saisit un autre État de l'UE pour qu'il prenne la demande en charge.
- 2 En cas de réponse négative de cet État, la personne intègre le processus normal de demande d'asile en France.
- 3 En cas de réponse positive, la personne est informée du refus de l'examen de sa demande et de sa prochaine réadmission. Elle reçoit un laissez-passer lui permettant de se rendre dans le pays désigné responsable.
- 4 Dans 86% des cas, la personne est interpellée et placée en rétention en attendant son transfert. Sinon, elle est invitée à se rendre par ses propres moyens dans le pays responsable.
- 5 Le séjour en centre de rétention dure en général de 12 à 24 heures, le départ en avion s'effectue tôt le matin afin que les autorités responsables puissent récupérer le demandeur d'asile dans la journée.



© Olivier Aubert / La Cimade, local de rétention administrative de Cergy

Se mobiliser contre l'enfermement

Tandis que s'abattent les frontières européennes, les lieux d'enfermement pour migrants se multiplient et leurs conditions d'accueil et de circulation se durcissent. Des murs pour protéger, pour séparer, pour enfermer. Voilà l'Europe qu'on nous propose. Forteresse pour les uns, labyrinthe pour les autres. Derrière ces remparts, à l'abri des regards, des hommes, des femmes, des enfants sont enfermés pour délit d'« étrangeté ». Réfugiés, demandeurs d'asile, migrants de la faim, leur quête d'une vie meilleure en fait des délinquants, des corps étrangers qu'il faut expulser. On « fait du chiffre » d'expulsion, on « définit des quotas » d'accueil, on lance des « appels d'offres » pour l'intervention dans les lieux de rétention. Langage économique qui chosifie des êtres humains. Les choses, on peut les briser et les jeter sans état d'âme.

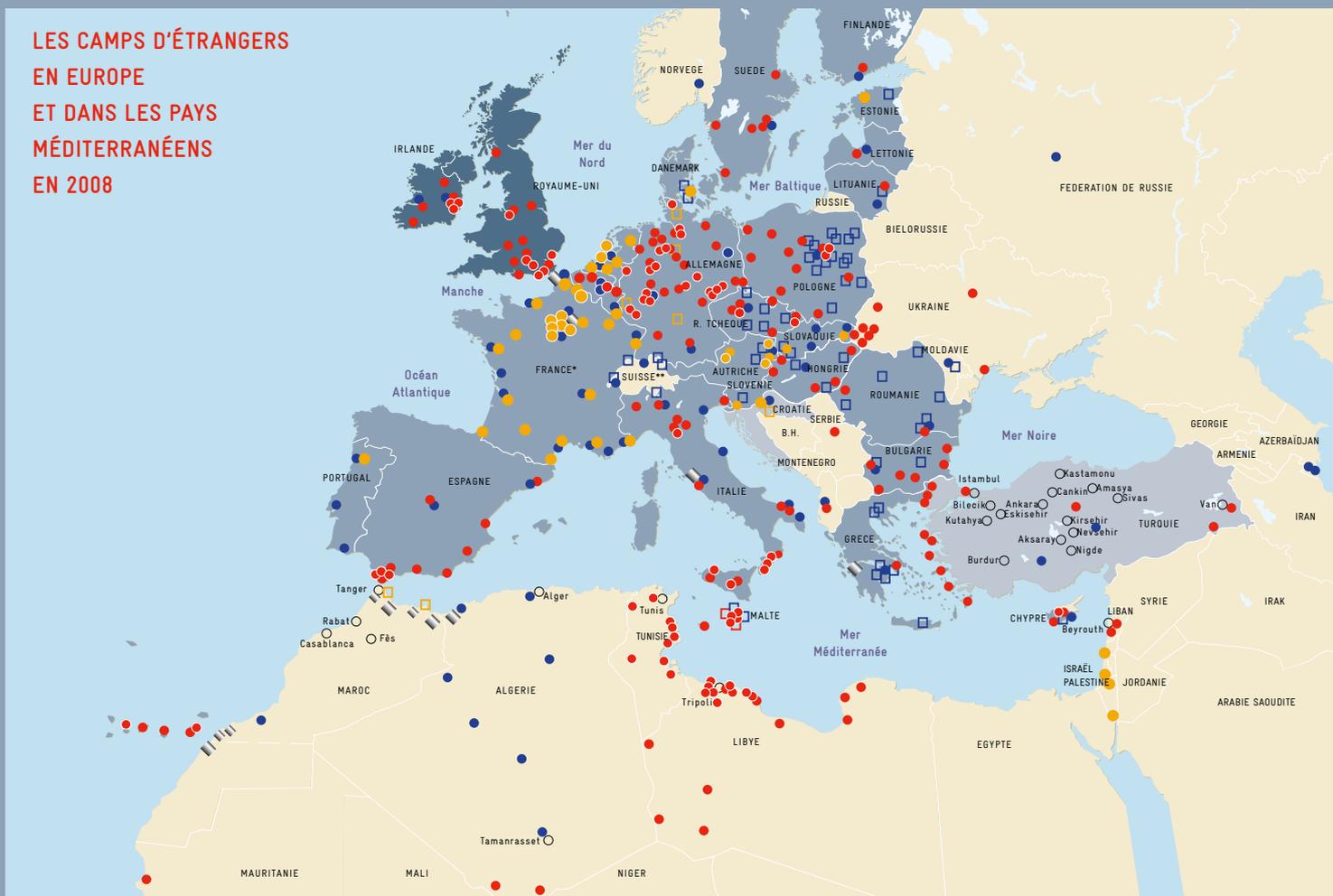
Est-il souhaitable, heureux, durable que l'Union européenne se construise sur la peur, le rejet, la criminalisation de l'étranger ? Pour répondre à cette répression généralisée des États, la mobilisation de ceux qui luttent pour les droits des étrangers devient aussi transnationale. Exiger un « droit de regard » derrière les murs, afin d'exercer notre droit à protéger et à défendre les exclus de tous droits exprime notre volonté de refuser cette Europe-là.



Refuser la banalisation

Là où s'exercent l'arbitraire et les abus, on préfère éviter les regards qui pourraient porter témoignage et accusation au-delà des murs. C'est de ce constat qu'est née la campagne «Droit de regard», lancée par des associations européennes qui revendiquent un accès de la société civile aux lieux d'enfermement des étrangers.

LES CAMPS D'ÉTRANGERS
EN EUROPE
ET DANS LES PAYS
MÉDITERRANÉENS
EN 2008



La détention des étrangers est devenue un phénomène banal dans l'Union européenne (UE). Tous les États membres ont mis en place des systèmes de détention spécifiques pour les migrants. Ces systèmes à finalités multiples et pas toujours avouées — identification des étrangers à leur arrivée sur le territoire, organisation d'une mesure d'expulsion, contrôle des populations migrantes, dissuasion à la migration — sont également un message adressé à l'opinion publique comme preuve d'efficacité de la «lutte contre l'immigration irrégulière».

La multiplication des lieux d'enfermement s'accompagne de la mise en place d'une politique de plus en plus répressive vis-à-vis des étrangers : augmentation des sanctions contre l'immigration irrégulière et, comme on le craignait suite à l'adoption de la directive retour en décembre 2008, allongement des durées possibles d'enfermement. Ainsi, le projet de réforme des lois sur l'immigration en Espagne prévoit de porter la durée maximale de rétention de 40 à 60 jours, et l'Italie envisage de fixer cette durée à 18 mois. Cette tendance sécuritaire conduit l'UE à inciter financièrement les États frontaliers (Turquie,

de l'enfermement

LÉGENDE

- Pays de l'Union européenne ne faisant pas partie de l'espace Schengen
- Pays de l'Union européenne et de l'espace Schengen (1)
- Pays candidats à l'Union européenne

(1) La Norvège et l'Islande ne font pas partie de l'Union européenne, mais elles ont intégré les acquis de Schengen dans leur législation.

- Camps informels
- Lieux informels des quartiers périphériques situés dans les grandes villes des pays du Sud ou de l'Est méditerranéen

Camp ouvert
Camp fermé

- pour les étrangers en vue de l'examen de leur demande d'admission au séjour sur le territoire d'un État
- pour les étrangers présents sur le territoire d'un État et en instance d'expulsion
- combinant les deux fonctions (examen de la demande d'admission et d'expulsion)

0 200 400 600 800 1000 km

Notes
* Pour la France, sont cartographiées uniquement les zones d'attente qui reçoivent régulièrement des étrangers.

** La détention d'étrangers en vue de leur renvoi a souvent lieu dans des sections spéciales d'établissements pénitentiaires ordinaires. La superficie de la Suisse permet difficilement de cartographier les 23 lieux connus.

Migreurop ne dispose pas de données pour l'Égypte, la Syrie, la Biélorussie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine et le Monténégro. Concernant la Russie, seules les informations issues du rapport européen d'Andréa Gross (cf. source) sont cartographiées.

Note méthodologique et sources sur www.migreurop.org

© Olivier Clochard / Migreurop 2009

Ukraine, Maroc, etc.) à servir de gardes-barrières en finançant la construction de centres d'enfermement sur leur territoire.

La société civile reste tenue à l'écart de ces lieux, alors même que l'absence ou l'insuffisance de regard extérieur favorise dérives, abus et violations des droits fondamentaux des migrants. Les nombreux incidents, violences, actes de révolte (incendies, évactions) ou de désespoir (suicides, automutilation) constatés dans de nombreux centres en témoignent.

Pour un droit de regard

Alors que l'UE a validé ces systèmes d'enfermement avec l'adoption de la « directive de la honte », la mobilisation de la société civile européenne devient une nécessité. Celle-ci doit revendiquer un accès aux centres et demander des comptes aux autorités nationales et aux institutions européennes sur les conséquences de la détention généralisée de personnes uniquement en raison de leur arrivée illégale en Europe ou parce qu'elles n'ont pas de papiers.

Les contextes nationaux, les modes d'intervention des associations européennes dans les centres fermés, leurs priorités et leurs

positionnements sont différents. Malgré cela, nombre d'entre elles se sont rassemblées autour d'un même constat : face à la multiplication des lieux d'enfermement et à la volonté de tenir la société civile à l'écart de ces lieux, cette dernière doit y revendiquer un « droit de regard ».

La campagne « Droit de regard » a ainsi été lancée en septembre 2008, lors du Forum social mondial des migrations (FSMM) de Madrid, par le réseau Migreurop, en vue de permettre à la société civile d'avoir accès à ces lieux pour « faire connaître la réalité et les conditions dans ces centres », « jouer un rôle

La société civile doit exiger un « droit de regard » dans les lieux d'enfermement.



© UNHCR

d'alerte et de défense des étrangers » et « témoigner sur les conséquences de cet enfermement ». Parmi les revendications communes¹ adressées aux États membres et aux institutions de l'UE, il est demandé de garantir aux ONG et à la société civile un droit d'accès dans les centres d'enfermement, d'assurer plus de transparence sur l'existence et la situation dans ces lieux et de mettre en place un mécanisme de contrôle indépendant des autorités nationales. Compte tenu de la diversité des contextes, des priorités des associations et de la nécessité d'adapter les revendications aux particularités nationales, cette campagne se matérialise par des actions de mobilisation et de sensibilisation au niveau national et au niveau européen dans le cadre du réseau Migreurop. Ces deux niveaux s'enrichissent mutuellement : la dimension européenne donne plus de poids aux mobilisations nationales, tout en permettant à celles-ci de s'adapter à chaque contexte. L'implication d'associations de plusieurs pays européens autour de re-

L'absence ou l'insuffisance de regard extérieur favorise dérives, abus et violations des droits fondamentaux des migrants.

vendications communes renforce également les actions de sensibilisation mises en œuvre au niveau européen. Plusieurs actions ont été lancées par des associations espagnoles, italiennes, belges, portugaises, françaises, turques, mauritaniennes tant au niveau national qu'au niveau européen.



Une remise en cause des politiques sécuritaires de l'Union est indispensable.

... Une politique sécuritaire et répressive

Le 14 janvier 2009, une audition au Parlement européen (PE) à Strasbourg à l'initiative de trois groupes politiques² a donné à Migreurop l'occasion de

présenter la campagne et la situation dans cinq pays (Espagne, France, Italie, Belgique, Turquie). Les députés présents ont exprimé leur soutien à cette initiative. Ces actions de lobbying ont permis la prise en compte des revendications de la campagne dans

L'Union européenne oublie les valeurs de son origine.

des textes votés par le PE au mois de janvier 2009. Ainsi, la « Résolution du Parlement européen sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne 2004-2008 », votée le jour de l'audition, et le projet de rapport faisant suite à la visite dans les centres de rétention de la délégation parlementaire, voté en commission Libertés civiles, justice et affaires intérieures le 22 janvier 2009, contiennent des amendements reprenant des revendications de la campagne « Droit de regard ».

Au cours des « journées d'action » du 30 janvier au 7 février 2009, des députés européens et nationaux ont visité des lieux de détention pour étrangers dans plusieurs pays (Italie, Belgique, France, Portugal, Espagne, Mauritanie, Turquie). L'objectif était de sensibiliser les élus sur la situation dans les centres et de rappeler l'importance de l'action et du rôle de la société civile face à l'enfermement des étrangers.

La difficile mobilisation de la société turque

La Turquie, porte de l'Europe, est devenue l'un des principaux pays de transit pour les migrants en provenance d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient. Leurs conditions de détention sont déplorables mais la mobilisation de la société civile reste faible.

Chaque année, des centaines de milliers de personnes transitent par la Turquie avec l'espoir d'atteindre les frontières de l'Europe. Cependant, dans le cadre des discussions de l'adhésion de ce pays à l'UE, les Européens exigent qu'il exerce un contrôle sévère de ses frontières. Cette pression a pour conséquence l'enfermement de centaines de milliers de migrants chaque année. Ces personnes en transit se retrouvent détenues dans des lieux appelés « maisons d'hôtes ». Ce terme trompeur ne reflète pas la réalité de ces centres, qui sont bel et bien des lieux d'enfermement aux conditions des plus déplorables.

L'accès y est très restreint, seuls les avocats et le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) ont la possibilité d'y pénétrer. En réalité, très peu d'avocats assistent les migrants en détention. En l'absence de système d'aide juridictionnelle aux étrangers, et par ignorance de la situation des migrants, ils ne se préoccupent malheureusement pas ou peu de leur sort. Les visites du HCR dans les centres d'enfermement sont sporadiques et s'effectuent ou pas, selon le bon vou-

loir du ministère turc de l'Intérieur.

En avril 2008, un rapport sur les conditions dans les centres de détention a été publié par l'ONG turque Helsinki Citizens' Assembly (HCA). Basé sur les informations recueillies lors d'entretiens avec les détenus après leur libération, ce rapport dénonce les conditions d'enfermement des étrangers, mettant en lumière notamment comment la surpopulation et les longues durées d'enfermement conduisent à de nombreuses violations des droits des détenus. Le ministère de l'Intérieur a violemment réagi à sa publication, il a coupé toute relation avec le HCA, refusant désormais d'impliquer cette organisation dans les processus de consultation des associations turques. Le HCR s'est également vu refuser, à plusieurs reprises, l'accès aux centres de détention.

Améliorer les conditions de rétention

Un an après la publication de ce rapport, la société civile turque semble un peu plus sensibilisée à la question de la détention des migrants. Les différen-

Le Forum social mondial (à Belém du 27 janvier au 1^{er} février 2009) a été une autre occasion de présenter la campagne et de créer des liens avec de nouveaux partenaires.

La poursuite de ces actions, dans la perspective des élections européennes en juin 2009, consistera à cibler les candidats prêts à soutenir cette campagne et à prendre en compte, dans leur programme politique, les revendications des associations. Car, au-delà d'un « droit de regard » dans les lieux d'enfermement, cette mobilisation s'inscrit dans une dimension plus large de remise en cause du caractère sécuritaire et répressif des politiques migratoires impulsées ces dernières années par les États membres de l'UE. Ils oublient les valeurs qui sont à l'origine de sa construction et l'affirmation de leur attachement au respect des droits humains. ■

Sophie Baylac et Julie Chansel

| SERVICE DÉFENSE DES ÉTRANGERS RECONDUITS

1| Voir www.migreurop.org

2| Gauche unie européenne (GUE), PSE et Verts



L'Europe exige de la Turquie un contrôle strict de ses frontières.

tes émeutes qui se sont produites récemment dans les centres ont suscité un certain intérêt, non seulement des médias, mais aussi de la part de certains élus locaux et nationaux. On a même assisté à la mise en place de comités au niveau municipal ayant pour mission d'améliorer les conditions de détention des étrangers. La mobilisation du monde associatif et du public sur la question des migrants en général demeure néanmoins négligeable et beaucoup reste à faire pour sensibiliser ou tout simplement informer la société civile turque. ■

Isabelle Caillol | HCA



POINT DE VUE

Vers le retour du grand enfermement ?

Voici revenu le temps des camps. Je dis bien : des camps. Il suffit de se rendre par exemple au Mesnil-Amelot (77) pour constater le fait : une double enceinte de grillages hauts de plusieurs mètres surmontés de rouleaux de fil de fer barbelé. Entre les deux grillages, un espace recouvert de sable pour mieux repérer d'éventuelles traces de pas. Aux quatre coins du rectangle ainsi délimité, une guérite spécialement protégée. À l'intérieur de cet espace, deux groupes de baraquements séparés par une grille : d'un côté, les bureaux et le logement des gendarmes ; de l'autre, les retenus, qui dans la journée tournent en rond dans quelques emplacements découverts, manifestement désœuvrés. Devant ce spectacle, comment ne pas apercevoir la réalité que l'aimable euphémisme de « centre de rétention » cherche à dissimuler : nous sommes en présence d'un camp.

J'entends tout de suite les protestations : « vous comparez l'incomparable ». Non ; il a existé dans le passé, en France et en Europe, un très grand nombre de camps, de nature différente. Il y a eu des camps d'extermination, pour l'essentiel sur le territoire du Reich allemand et en Pologne. Mais la majorité des camps ont été des camps de concentration, ou des camps remplis par voie d'internement administratif ; ce fut notamment le cas des camps français de Gurs, du Vernet, des Milles, de Récébédou, de Noé, etc. Nos actuels centres de rétention sont les héritiers directs de ces camps d'internement administratif. Les chiffres rapportés par La Cimade permettent de mieux cerner le phénomène : en 2007,

35 008 personnes se sont succédé dans les 1 724 places « offertes » ; elles ont été enfermées durant dix jours en moyenne. Parmi elles, on compte 2 517 femmes et 242 enfants dont 183 de moins de 10 ans. Ces chiffres sont en croissance rapide : le total des retenus est passé entre 2004 et 2007, de 25 000 à 35 000, soit 40 % d'augmentation.

Il faut, me semble-t-il, replacer ces données dans leur contexte : les prisons françaises sont à présent en état de surpeuplement grandissant ; il a été institué une rétention de sûreté permettant de maintenir derrière les barreaux, après un avis d'experts, des personnes qui ont purgé leur peine, mais qui sont déclarées dangereuses. Des centres éducatifs fermés ont été aménagés pour les mineurs. Enfin, dans un récent discours, le président de la République a confié aux hôpitaux psychiatriques une mission principalement sécuritaire : il leur appartient de priver de liberté les malades qui pourraient menacer l'ordre et la tranquillité publics. On sait du reste que, dans nos prisons, criminels, délinquants et malades mentaux sont inextricablement mêlés. On peut dès lors s'interroger : n'assistons-nous pas à un retour progressif du « grand enfermement » de l'époque médiévale et classique, lorsque criminels, mendiants, « débauchés », malades mentaux étaient pêle-mêle mis à l'écart et relégués dans les « hôpitaux » qui étaient tout aussi bien des prisons ? S'il en était ainsi, les étrangers en situation irrégulière n'auraient été – comme à l'accoutumée – que les premières victimes d'un mal qui se propage et gagne de proche en proche des fractions toujours plus importantes de la population. ■

Emmanuel Terray | ANTHROPOLOGUE



En Espagne, la société civile se mobilise



© Claire Sobieniak

Les conditions d'enfermement dans les centres de rétention, comme ici à Madrid, sont déplorables.

En Espagne, neuf centres d'internement et deux centres de séjour temporaire sont destinés à retenir les étrangers en situation irrégulière. Leur capacité totale est proche de 4 000 places. Il existe également plusieurs centres informels dont on ne connaît même pas la localisation exacte.

Les conditions d'enfermement sont déplorables. Un arrêté ministériel définit des normes de fonctionnement, mais la réglementation reste insuffisante : les ONG dénoncent un manque de personnel et d'infrastructures ainsi que de mauvais traitements de la part des policiers. De plus, les ONG se voient presque systématiquement refuser l'accès aux centres,

larité administrative ne saurait justifier la privation de liberté.

Ces organisations ont tenu une conférence de presse à Madrid le 13 janvier. Elles poursuivent ce plaidoyer commun en demandant à être reçues par le ministre de l'Intérieur pour présenter des amendements au projet de réforme de la loi sur l'immigration. ■

Claire Sobieniak | CEAR

1 | Voir www.apdha.org/media/CIESoctubre.pdf

2 | ACSUR Las Segovias, Andalucía Acoge, Asociación Pro-Derechos Humanos de Andalucía, Comisión española d'ajuda aux refugiats (CEAR) et la Fédération SOS Racismo.

UN OBSERVATOIRE DES FRONTIÈRES

Depuis 2002, le réseau Migreurop analyse les dispositifs de contrôle des mouvements migratoires, entraînant notamment la multiplication des lieux d'enfermement pour étrangers en situation irrégulière (centres de rétention, zones d'attente et autre « camps ») sur le territoire européen. Cette mise à l'écart des étrangers doit être analysée au regard du contexte international de fermeture et de surveillance des frontières et de la tendance de l'Union

européenne à « externaliser » les contrôles migratoires dans les pays voisins.

Migreurop développe, depuis 2008, un « observatoire européen des frontières ». Ce projet regroupe les thèmes de revendication du réseau (campagne « droit de regard » et groupe de travail sur les accords de réadmission), ainsi que la publication d'un atlas et d'un rapport annuel sur la violation des droits humains aux frontières.

Les activités de l'Observatoire s'articulent

autour des trois axes de travail du réseau : documenter les phénomènes d'enfermement et de mise à l'écart des migrants et les conditions d'accès des migrants au territoire européen ; analyser les politiques européennes qui, au nom du contrôle des frontières, nient les droits fondamentaux des migrants ; agir par tous moyens, y compris l'action judiciaire, pour la défense des droits fondamentaux des migrants. ■

Sara Prestianni | MIGREUROP

“ TÉMOIGNAGE Retour vers l'enfer? ”

Monsieur F. a été interpellé à Caen le 27 janvier 2009. Après 24 heures de garde à vue, le préfet du Calvados lui notifie un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière (APRF). M. F. est aussitôt conduit au centre de rétention de Rouen. Le 29 janvier, à notre arrivée au centre, M. F. sollicite un entretien. Il connaît La Cimade. Son avocat lui en a parlé. Il est inquiet et impatient de nous exposer sa situation. Angolais, il militait au Front de libération de l'enclave du Cabinda. La lutte pour l'indépendance, c'est une histoire de famille. Sa mère a été tuée en 1992, lors

d'affrontements. Son père a été assassiné par l'armée en 1994. Son unique frère a pris le maquis, M. F. n'a aucune nouvelle de lui. En février 2004, M. F. est arrêté et jeté en prison sans jugement. Au bout de trois mois, il réussit à prendre la fuite.

En juin 2004, il demande l'asile politique en France et raconte l'oppression dont les Cabindais sont victimes, la prison, les tortures. Il présente un acte de recherche à son encounter, apporte un article de journal qui fait état de l'assassinat des deux surveillants qui l'avaient aidé à s'évader. L'OFPPA rejette sa demande, ainsi que la Cour

nationale du droit d'asile : ni les pièces du dossier ni ses déclarations ne permettent de tenir ses craintes pour fondées. Il est alors « invité » à quitter le territoire français.

Un retour en Angola est inimaginable, M. F. reste donc en France. Il travaille. Son amie nous donne un dossier rempli d'attestations de proches témoignant que la relation du couple est durable et que M. F. est bien intégré. Le 30 janvier, la rétention est prolongée de 15 jours. Le 2 février, le tribunal administratif juge l'APRF illégal. La préfecture devra réexaminer la situation administrative de M. F. ...

LES INTERVENANTS DE LA CIMADE EN RÉTENTION
de nouvelles chroniques de rétention sur lacimade.org

À Strasbourg, le silence parle

Nous sommes le 30 janvier, il fait très froid et une petite pluie fine transperce tout un chacun. Pourtant, sur la place Kléber de Strasbourg, des personnes de tous âges et de tous les milieux sociaux arrivent et se mettent en cercle. Des militants du Réseau éducation sans frontières (Resf) installent une table sous un parasol et sortent diverses pétitions à signer. D'autres abordent les passants et leur expliquent le but de ces retrouvailles mensuelles¹.

Petit à petit, le cercle s'agrandit, sous l'œil étonné des rares personnes osant affronter le temps. Certains à l'extérieur du cercle posent des questions et en rejoignent discrètement le centre, qui lui, est totalement silencieux. Parmi les personnes présentes, certaines prient, d'autres regardent leurs voisins ou simplement attendent que le temps passe. Pas un bruit ne filtre. Un profond silence accompagne cette manifestation d'un genre nouveau, sans pour autant que le manque de bruit et d'animation soit pesant. D'ailleurs, l'ambiance est bon enfant et lorsque l'heure se termine, tout le monde s'active, chacun discute à nouveau des derniers événements, échange les dernières nouvelles.

Beaucoup de personnes, inconnues des différentes associations strasbourgeoises de défense des droits de l'Homme, viennent régulièrement et se renseignent sur les évolutions de la politique de renvoi des étrangers. Souvent passées par hasard, elles reviennent. Ce n'est pas une manifestation traditionnelle : les gens, par leur silence, expriment leur opposition à la politique actuelle de l'immigration. La gestuelle



© Didier Weill

Dans certaines villes, une lampe-tempête éclaire le centre du cercle.

devient le symbole et seul ce cercle donne à voir et à réfléchir. Malgré les mois et les saisons qui passent, qu'il fasse beau ou qu'il vente, le nombre de participants grossit à chaque rencontre. La question de l'enfermement des étrangers, de la rétention administrative, pourtant peu attrayante, rassemble plus d'une centaine de personnes à Strasbourg au 30 de chaque mois (sauf en février bien sûr !). Dans l'attente angoissée de leur devenir, enfermés dans les lieux de rétention, les migrants dépourvus de papiers ne peuvent, pour la plupart, jamais exprimer leur douleur au grand jour. Par sa présence et son silence, l'assemblée témoigne de la souffrance muette qui leur est imposée. ■

Muriel Mercier | SERVICE DÉFENSE DES ÉTRANGERS RECONDUITS

1 | www.cerclledesilence.info



La dignité du rebelle

Emprisonné dans son pays comme militant, traqué ici comme «clandestin», Mamadou ne s'est jamais résigné à l'injustice. Il a gagné.



©Olivier Aubert / La Cimade, centre de rétention administrative de Lyon

Parti chercher refuge en France, Mamadou a du laisser sa femme et ses enfants en Mauritanie.

Mamadou, mauritanien, travaillait dans une ferme rizicole d'État. Arrêté en 2002 pour avoir organisé chez lui des réunions d'ouvriers qui n'avaient pas touché leur salaire depuis des mois, il fait deux séjours en prison. Mamadou décide alors de partir pour la France, laissant sur place femme et enfants. «*Quand on vient en France, on croit qu'on sera sauvé*» dit-il, plein d'amertume. Mamadou s'embarque pour Marseille, où il demande l'asile qui lui est refusé une première fois. Le recours n'ayant pas abouti, il entre dans la clandestinité.

Gagner son pain

Au début, Mamadou utilise les papiers d'un compatriote malade. Situation absurde : grâce à ces papiers, Mamadou peut travailler et gagner un salaire à la place du malade, qui continue ainsi à verser ses cotisations de Sécurité sociale et de retraite. En 2004, Mamadou passe aux faux papiers, et trouve un emploi stable en région parisienne. En janvier 2008, cinq policiers en civil viennent l'arrêter sur son lieu de travail, l'entraînent chez lui, retournent sa chambre et découvrent sa carte d'identité sous le tapis.

«*Menotté comme un voleur*», on l'emmène au commissariat – empreintes, fouille au corps. Finalement, affamé, grelottant, il sera envoyé au centre de rétention administrative (CRA) de Rouen-Oissel, où il découvre que les hommes et les femmes sont séparés, dépouillés de leurs lacets, de leur ceinture et de leur chargeur de portable. Dans les 48 heures requises, il passe devant le juge des libertés et de la détention (JLD). Le juge, d'après le rapport de police, constate «*la régularité de l'interpellation*» et décide son maintien en rétention pendant

«*Quand on vient en France, on croit qu'on sera sauvé.*»

quinze jours. Le préfet délivre un arrêté de reconduite à la frontière, confirmé par le tribunal administratif. Il ne manque plus que la délivrance du laissez-passer consulaire. Puis, il est ramené au CRA d'Oissel pour y attendre son vol pour la Mauritanie.

Refus d'embarquer

Les associations se mobilisent, écrivent au préfet et rappellent que dans le dossier de Mamadou figure un document du tribunal de Nouakchott, stipulant qu'il «*est inculpé de troubles à l'ordre public (...) pour avoir organisé des réunions clandestines dans les villages environnants de sa commune*». Quand le jour fatal arrive, personne ne sait plus où se trouve Mamadou : il devait passer à nouveau devant le JLD, mais il est amené à Roissy. Témoin d'une scène d'embarquement d'une violence inouïe, Mamadou se laisse docilement emmener jusqu'à l'avion. Soudain, en bas de l'échelle, il refuse d'embarquer. Les policiers le poussent jusqu'à la porte de l'avion, et le commandant de bord apparaît. «*Vous ne voulez pas embarquer ?*» lui demande-t-il à plusieurs reprises. «*Non, je ne veux pas*». «*Faites le descendre*». Les policiers menacent. Mamadou est conduit au bureau des infractions, puis au tribunal de grande instance de Bobigny – le refus d'embarquer est un délit – et enfin à Fleury-Mérogis où il retrouve de nombreux sans-papiers, qui moisissent ici depuis trois mois.

À nouveau, les associations se mobilisent, faxent des témoignages, notamment de l'employeur de Mamadou. Libéré le 18 février, on lui donne un délai d'un an avant de repasser devant le juge. Le 11 mai, Mamadou obtient ses papiers. Son titre de séjour en poche, il peut enfin reprendre son travail, mais quel chemin pour en arriver là! ▀

Nanon Gardin

Rendre aux migrants leur humanité

Faut-il limiter le nombre des migrants ? Adopter une politique d'« immigration choisie » ? Pourrait-on ouvrir les frontières ? Comment aider les pays d'origine des migrants ? Cinq membres d'associations et de partis politiques en débattent.



© Jeanne Planché / La Cimade

La liberté de circulation est un droit fondamental défini par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, mais est-elle pour autant une réalité, en France et plus largement en Europe ?

Danièle Lochak (Gisti) : La Déclaration universelle des droits de l'Homme dit que la liberté de circuler est une liberté fondamentale, définie comme le droit de quitter tout pays et de revenir dans son pays, mais elle n'est pas opposable à la souveraineté des États qui restent libres de l'accès à leur territoire. Il ne faut donc pas exagérer la portée de la DUDH sur ce point. Bien que juriste, je pense que ce n'est pas complètement sur le terrain du droit qu'il faut se placer, mais sur un terrain éthique et politique. Le droit

n'est jamais que le reflet de choix politiques.

George Pau Langevin (députée PS de Paris) : La liberté de circulation est de fait limitée par la possibilité pour les États de choisir qui ils accueillent sur leur territoire, ce qui en soi n'est pas inacceptable. Ce qui est préoccupant, c'est la manière dont on limite drastiquement les visas à partir de pays qui sont susceptibles d'être des pays d'émigration...

Étienne Pinte (député UMP de Versailles) : Tant que les pays occidentaux n'avaient pas subi de bouleversements économiques ou sociaux, cette liberté ne posait pas de problème. C'est à partir de la décolonisation que les États ont commencé à s'inquiéter des flux migratoires. Les crises pétrolières de 1973 et 1979 ont accentué ces réticences. À la fin de la Guerre froide, on a cru qu'on allait pouvoir vivre dans un monde très ouvert, très libre.

Pourtant, à la même époque, les États ont commencé à mettre des barrières à une libre accession à leurs frontières.

Chadia Arab (Immigration Développement Démocratie) : On croit qu'avant 1974 les immigrés pouvaient venir facilement en France. En fait, à cette époque, on était déjà dans une forme d'immigration choisie. Depuis, les mots ont changé mais c'est exactement la même chose. Je voudrais souligner également

Le migrant, son autonomie et ses choix doivent être pris en considération

qu'aujourd'hui, on oblige les plus pauvres à rester dans leur pays. C'est de l'assignation à résidence. On a pensé qu'en mettant en place Schengen les migrations du sud seraient bloquées. En fait ça n'a fait que créer des drames humains. **DL :** C'est vrai qu'à certaines périodes on a circulé plus facilement qu'aujourd'hui. ...

*Étienne Pinte,
Danièle Lochak,
Jérôme Martinez,
Chadia Arab
et George Pau
Langevin*



- Mais à quel prix ? Les Trente glorieuses n'ont pas été glorieuses pour les immigrés. Oui c'est vrai, ils rentraient à peu près librement en France,

que le migrant, son autonomie et ses choix entrent en ligne de compte et doivent être pris en considération. Cela fait partie de la solution.

de gérer intelligemment et humainement la migration dès le départ. Certains pourraient ainsi venir en France, d'autres non. Quitte à ce qu'il y ait une « compensation » pour ceux qui souhaitent émigrer mais qui n'ont pas été acceptés. Cette aide leur permettrait de se maintenir chez eux, avec un accompagnement pour que cet « investissement net » puisse perdurer par la création d'activités sur place.

CA: Les gens qui partent aujourd'hui ne sont pas forcément les plus pauvres, ni ceux qui ne travaillent pas. Ce sont en général des personnes qui ont fait des études, qui parlent plusieurs langues et qui doivent avoir de l'argent pour partir. Je trouve déjà que l'aide au retour est une non-solution, mais ce que vous êtes en train de dire, c'est encore un retour en arrière !

JM: Je pense qu'on se trompe si on estime qu'en versant aux gens des compensations, on va arrêter la migration. Au contraire, il faut penser que les migrants sont acteurs du développement et réaliser que la migration fait partie de ce développement. Donner de l'argent à des gens pour qu'ils restent sur place n'enlèvera pas l'envie de migrer, même si pour certains cela atténue l'urgence du départ. Aujourd'hui la migration est plurielle. On ne fuit pas la Tchétchénie de la même manière qu'on part d'Algérie. Il y a aussi les jeunes, pour qui

Il n'y a pas de raison que la mobilité soit réservée aux gens du Nord

la migration est un facteur de formation, d'émancipation et d'épanouissement personnel.

GPL: Il y a deux types de personnes qui décident de partir : celles qui sont acculées et des jeunes diplômés qui veulent aller plus loin. Il faudrait réfléchir aux possibilités pour



© Michel Redondo

La liberté de circuler est une liberté fondamentale mais elle n'est pas opposable à la souveraineté des États.

ils trouvaient du boulot, ils finissaient par obtenir éventuellement une carte de séjour et de travail... mais ils étaient quand même surexploités. Ceux qui disent aujourd'hui qu'il faut rouvrir, de façon raisonnée, les frontières, ont en tête ce modèle-là, sur lequel on risque de retomber... mais en pire parce que les moyens répressifs se sont multipliés de façon exponentielle. Je me méfie du mot « réguler » parce qu'il veut dire trouver des solutions pour les pays d'accueil, de transit et d'origine. Or, il faut réguler en tenant compte de l'autonomie du migrant. Il ne faut jamais oublier que ce sont des hommes et des femmes, qui ont eux aussi des envies, des stratégies.

Jérôme Martinez (La Cimade): Dans la logique d'« ouverture raisonnée », l'Union européenne oublie le migrant lui-même. On fait comme si on allait régler la question d'État à État : or, on sait

GPL: Le Parti socialiste n'est pas en faveur de la liberté générale de circulation et d'installation, mais la réflexion est ouverte en ce moment : la contribution du courant Utopia souligne que, depuis près de trente ans, on affiche des politiques prônant la fermeture des frontières mais que, dans les faits, les gens continuent d'arriver. Il y a un décalage total entre ce qui est dit et la réalité. Ce discours musclé permet en fait de choisir qui on régularise, sur des critères flous. Nous savons tous que le problème est à la racine. Ce n'est pas à la frontière que l'on règle le problème des migrations. Le vrai problème c'est le développement économique et la démocratie dans les pays d'origine.

EP: Vous avez raison, le problème se trouve en amont. Je suis assez séduit par la mise en place d'une cogestion entre les pays d'émigration et les pays d'accueil, de façon à essayer

ces derniers de faire des allers-retours entre leur pays d'origine et les pays occidentaux, où ils peuvent s'instruire, avancer professionnellement, pour ensuite retourner régulièrement dans leur pays d'origine afin que ce dernier bénéficie de leur savoir-faire. La fermeture des frontières est négative parce qu'elle les oblige à rester définitivement quelque part alors que, s'ils ont la possibilité d'être mobiles, tout le monde peut y trouver son compte.

L'approche par la mobilité peut-elle être une solution au problème des migrations ?

CA: Avant la fermeture des frontières entre l'Espagne et le Maroc, les Marocains partaient et revenaient librement. En instaurant le système de visas, on a créé un véritable afflux, et donc des drames humains. Si on remettait en place l'ancien système, on arriverait sûrement à quelque chose de plus raisonné.

DL: Si on veut changer quelque chose, c'est d'abord ce qu'il y a dans la tête des gens. On a tellement dit: « On ne peut pas ouvrir nos frontières parce que sinon on va être envahi » que les gouvernants sont pris au piège de leurs discours. Ce qui se passe aujourd'hui pourrait conduire à faire admettre que les migrants ne sont peut-être pas si dangereux, que l'ouverture des frontières fonctionne dans les deux sens, qu'il n'y a pas de raison que la mobilité soit réservée aux gens du Nord.

EP: La mobilité est à double tranchant. Je pense que le critère essentiel tient au niveau de développement. Avec l'Afrique, les différences de niveau sont telles que la mobilité aura peu de sens...

CA: À l'époque où l'Espagne, la Grèce et le Portugal devaient entrer dans l'Union européenne,

on craignait une émigration massive en provenance de ces pays. Or, c'est l'inverse qui s'est produit. On a observé des retours et ces pays ont connu un grand développement. Ils sont devenus des pays de transit puis des espaces d'immigration.

JM: Une étude récente montre que sur un million de Polonais ayant émigré en Grande-Bretagne, la moitié est revenue et que cela a eu un grand impact économique pour les deux pays. Cet exemple montre à quel point la mobilité interne a des répercussions positives. Dans le droit à la mobilité, il faudrait faire évoluer les critères : ils sont décidés par les États mais n'intègrent à aucun moment les parcours individuels. Ne peut-on aller vers des formes de séjour qui prendraient en compte le parcours d'une personne, son souhait de formation, etc. ?
Débat animé par David Eloy et Aline Leclerc à l'initiative de la revue Altermondos.



© Michel Redondo

+ EN SAVOIR PLUS



– La Cimade, *Centres et locaux de rétention administrative. Rapport 2008* (à paraître avril 2009)



– C. Rodier et E. Terray (dir), *Immigration: entre fantasmes et réalités*, La Découverte, 2008



– *Confinement des étrangers: entre circulation et enfermement*, Cultures et conflits n°71, automne 2008, 192 p., 19 €



– O. Le Cour Grandmaison, G. Lhuillier, J. Valluy (dir), *Le retour des camps? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo...*, Autrement, 2007, 300 p., 20 €



– N. M'dela-Mounier, C. Bohanne et S. Cerveau, *C'est où chez nous?*, Les oiseaux de papier, mars 2008, 51 p., 10 €

Intérimaires et sans papiers, la galère

88 travailleurs migrants intérimaires de l'agence Man BTP du 10^e arrondissement de Paris sont en grève pour obtenir leur régularisation. Accompagnés, soutenus, ils tiennent bon depuis le 3 juillet. Ils demandent l'assimilation de l'intérim à une profession, leur ouvrant ainsi les droits de tous les travailleurs.



© Rolande Bobillot

«Ce sera tout ou rien, le mouvement se poursuivra tant que tous ne seront pas régularisés.»

Depuis le 3 juillet, 88 travailleurs migrants intérimaires campent rue Saint-Vincent-de-Paul à Paris (1). Le quartier les a acceptés sans trop rechigner. Ils tiennent salon, tente, salle à manger, toilettes devant l'agence d'intérim Man BTP qu'ils occupent.

Harouna Camara et Sy Djibi ont accepté de me parler de leurs espoirs. Ils répondent volontiers à tous ceux qui s'intéressent à leur situation, mais ne compren-

nent pas ce qui se passe. Si on ne comprend pas tout, c'est souvent qu'il n'y a rien à comprendre dans l'univers kafkaïen de l'Administration, surtout lorsqu'il s'agit des migrants.

Des droits pour les intérimaires

Pourquoi, depuis avril, sur 1700 dossiers présentés en préfecture, 950 migrants ont obtenu leur titre de séjour, parmi lesquels seu-

lement neuf intérimaires ? En fait, on ne peut régulariser les intérimaires parce qu'ils sont précaires. Tant qu'à faire, autant qu'ils le restent, puisque, en langage politique, précaire égal sage, docile, discret, silencieux, ce qui était vrai jusqu'ici, mais plus tellement depuis avril 2008, et encore moins depuis ce 3 juillet.

Ces gens ont décidé de se priver volontairement de revenus, de vivre dans le froid de la rue, dans

la peur permanente d'une arrestation, d'aggraver les conditions de vie difficiles qu'ils connaissent depuis des années, pour tenter de sortir d'une injustice profonde, d'améliorer leur sort et celui de leurs frères. Il s'agit, pour eux, de faire reconnaître les droits des intérimaires à égalité avec ceux des autres travailleurs. Pour les migrants, qui occupent une place essentielle dans l'industrie du bâtiment, le premier de ces droits est l'obtention d'un titre de séjour, qui signifie la fin sinon de la précarité, du moins de la peur.

L'intérim : une profession

L'intérim existe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et correspond à une réalité économique liée aux données structurelles de l'emploi dans la société contemporaine. Comme me l'explique Harouna, quand on construit un immeuble, chaque étape correspond à des tâches, et donc à des métiers différents : six mois pour les fondations, six autres pour les murs... ensuite, il faut laisser la place aux types qui se chargent des portes et fenêtres, de la peinture, de la plomberie, etc. Changer d'entreprise, parce que celle-ci n'a besoin de vous que pendant un temps donné, est aussi logique dans le bâtiment que dans l'agriculture. La rotation du travail est un mal ou un bien nécessaire, mais qui doit au moins impliquer des droits égaux à ceux des autres travailleurs.

Depuis la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, les agences d'inté-

L'idée est d'assimiler de plus en plus l'intérim à une « profession » ordinaire.

rim peuvent proposer des services visant à rapprocher l'offre et la demande d'emploi en CDI ou en CDD. Cette reconnaissance officielle du rôle de l'intérim comme « passeur » d'emploi a permis à nombre d'intérimaires d'obtenir des CDI. Il en va de même, bien sûr, du groupe de grévistes de Man BTP. Trente-trois d'entre eux ont à l'heure actuelle une promes-...



Stéphane Lavignotte

PASTEUR DE LA MISSION
POPULAIRE ÉVANGÉLIQUE
« LA MAISON VERTE » (PARIS 18^E)

CONTINUUM HUMAIN

L'humanisme contemporain postule qu'un homme vaut homme, une douleur n'importe quelle autre douleur, une dignité chaque autre dignité. Pour citer Sartre : « *Tout un homme, fait de tous les hommes et qui les vaut tous et que vaut n'importe qui* ». Il n'y aurait ni proche, ni lointain mais un continuum humain.

Le spectacle de l'actualité nous fait expérimenter combien ce continuum connaît des accrocs. Savez-vous ce que les journalistes appellent ironiquement « le mort kilométrique » ? Plus l'agonie est lointaine, moins elle sera retenue. Premier accroc à ce mort vaut un mort. Tout les morts sont-ils au moins égaux face aux kilomètres ? Non : le touriste français perdu dans la jungle pèse plus que l'ethnie victime d'un génocide dans le pays voisin. Deuxième accroc : ce n'est pas « un homme vaut un homme », mais un français vaut un français, un « les français d'abord » républicainement accepté.

Est-ce tout ? Souvenez-vous de l'actualité récente. Une quinzaine de jours pour que les médias, un mois pour que le président de tous les français parlent de la grève générale en Guadeloupe. Un mort qui ne vaut pas le déplacement d'un ministre. Souvenez-vous du 21 septembre 2007 : une femme chinoise sans-papiers croit que la police vient la chercher, saute par la fenêtre et meurt. Un peu d'émoi, aucun effet politique. Quand dans le même quartier – le mien – un an après, un autre sans-papiers trouve la mort dans les mêmes conditions, pour les mêmes raisons, l'émoi ne dépassera guère les pages du *Parisien*, la mairie d'arrondissement et la classe de ma fille. Souvenez-vous de Guantanamo. Cinq français y étaient détenus. Quelles millièmes d'attention médiatique ont-ils eu par rapport à Ingrid Bétancourt ?

Ce n'est donc pas seulement la distance ou la carte d'identité qui fait l'attention. Alors quoi ? La couleur de peau. Etre des « méchants » – clandestins, islamistes, dangereux syndicalistes – ou des « gentils ». La philosophe étasunienne Judith Butler pointe que nos conceptions de l'humain sont définies sur des bases ethniques, raciales, ou sur un modèle unique de rationalité. C'est à cette aune que nous faisons entrer ou non dans notre continuum humain les différentes formes culturelles prises par l'humanité.

Que d'accrocs dans le continuum humain : un tissu en lambeaux ! C'est pour cette raison que les luttes des « amoureux au banc public » ou des militants de RESF sont stratégiques. Elles font que des proches transformés en lointains par les accrocs au continuum de l'humain redeviennent des proches, uniquement parce qu'on les connaît comme humain, comme personne, comme personne qui vaut toutes les autres et que toute autre vaut. Cette capacité à construire une conception concrète et inclusive de l'humain est pour Judith Butler la pierre de touche de notre propre humanité. ■

Derniers ouvrages parus : *Au-delà du lesbien et du mâle, la théologie queer de subversion des identités* chez Elizabeth Stuart, Van Dieren, 2008 et *Vivre Egaux et différents*, L'atelier, 2008.

... se d'embauche en CDI, mais pour les autres, l'enjeu est de faire reconnaître le rôle d'employeur de la société d'interim elle-même. Il y aura toujours, et de plus en plus, d'emplois intérimaires. L'idée est donc d'assimiler de plus en plus l'intérim à une « profession » ordinaire, puisque la plupart des hommes et des femmes qui travaillent en intérim le font depuis des années, parfois même des dizaines d'années. On sait du reste que le droit de grève peut légalement être exercé par des salariés intérimaires comme par des salariés permanents.

Un CDI sans engagement du patron ne sert à rien pour la régularisation : Harouna en avait obtenu un, mais son patron n'avait pas voulu aller plus loin. Il faut que l'employeur, qui propose un CDI, s'engage personnellement dans le cadre de la demande de titre de séjour et atteste que le demandeur a effectué douze mois de travail sur un même chantier et sera ensuite embauché pour la même période consécutive. Or, ceci était jusqu'à présent impossible puisque la durée officielle maximum d'un contrat d'intérim était de six mois !

Organisation et solidarité

Depuis le 3 juillet, les 88 de Man BTP survivent grâce au soutien des associations et des syndicats : Solidaires, Droits devant, la CGT, le Secours catholique, la section PS du 10^e arrondissement, Sud-PTT, etc. La mosquée de Barbès les ravitaillait et les porte-paroles du groupe sont invités à parler dans des meetings où des quêtes sont organisées.

Certains ont perdu leur logement. Une chambre dans un foyer coûte 300 € par mois et, pour y avoir droit, il faut avoir des papiers. Les heureux locataires sous-louent donc un lit dans leur chambre à un sans-papier moyennant 150 €. Ceux qui ne peuvent plus payer à cause de la grève se retrouvent à la rue. Comme me le rappelle Sy Djibi, avec un humour teinté de mélancolie : « Tout le monde profite des sans-papiers », l'État, l'industrie, mais parfois aussi la fa-

mille ou les amis.

Le groupe dispose d'une somme globale d'environ 800 à 900 € par semaine, ce qui leur permet de manger, de subvenir aux besoins de base, mais guère plus. Beaucoup n'ont plus de Carte Orange, plus de logement. Mais, ils le répètent haut et fort : « Nous irons jusqu'au bout. »

L'engagement moral est ferme, ce sera tout ou rien, c'est-à-dire que le mouvement se poursuivra tant que tous ne seront pas régularisés. Pas question d'accepter des demi-mesures. Ainsi, sur les 88 grévistes, trois ont obtenu leur régularisation pour des raisons extérieures à la revendication du groupe : ils avaient des épouses françaises. Ils font toujours partie du mouvement, mais ne sont pas comptabilisés en tant que « succès » ou « victoire » du mouvement.

Espoirs...ou victoires ?

Aujourd'hui, les participants relèvent la tête. Leurs efforts n'ont pas été vains. Depuis le mois d'avril, les entreprises touchées par la grève, comme le restaurant « chez Papa » (rue Lafayette 75010), ont fait le nécessaire pour que leurs employés soient régularisés. Comme eux, ils comptent sur la solidarité du groupe pour ne pas « craquer » si des régularisations interviennent. Ainsi, les 33 qui ont obtenu un CDI en entreprise n'accepteront leur régularisation que si les 55 autres l'obtiennent également.

Reçus le 12 décembre à la préfecture, les grévistes ont été informés que l'article 40 de la loi du 20/11/2007 intégrerait désormais les agences d'intérim au même titre que les entreprises, ce qui permettrait aux travailleurs intérimaires migrants d'être régularisés, à condition de pouvoir justifier d'une activité salariée de 12 mois, entre le 1^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2008, dont 910 heures au sein de l'entreprise de travail temporaire, qui remplira les documents en vue de la régularisation. Man BTP s'est engagé à leur procurer suffisamment d'heures de travail pour remplir les critè-

RÉGULARISATION DES INTÉRIMAIRES

En janvier 2009, les préfetures ont reçu de nouvelles consignes concernant la régularisation des intérimaires, mettant les agences d'emploi temporaire sur le même plan que les entreprises ordinaires. Ainsi les travailleurs intérimaires migrants pourront désormais obtenir leur titre de séjour, à condition de pouvoir justifier d'une activité salariée de douze mois, entre le 1^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2008, dont 910 heures au sein de l'entreprise de travail temporaire, qui remplira les documents et paiera la taxe à l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations.

res du ministère.

Samedi 20 décembre, les 88 de Man BTP ont levé le piquet de grève. Toujours présents pendant la journée, toujours vigilants tant qu'ils n'ont pas leur titre de séjour en poche, ils ont néanmoins tous pu envoyer leur dossier à la préfecture, ce qu'ils n'avaient jamais pu faire auparavant. La préfecture s'est engagée à les recevoir. La



© Roland Bobillot

plupart se sont vu distribuer des titres de séjour provisoires valables pendant quarante-cinq jours, le temps que la préfecture statue sur leur cas. Brève période de légitimité, pendant laquelle ils n'ont plus à se cacher, mais qui doit absolument déboucher sur une véritable régularisation.

« Après six mois d'occupation dans le vent, la pluie et le froid, nous pouvons enfin déposer nos dossiers, se réjouit Sy Djibi. La bal- le est désormais dans le camp de la préfecture. Il faut nous régulariser pour qu'on puisse retourner travailler sur les chantiers. »

Nanon Gardin

1 | À consulter, le site des « 88 » : www.espoirs.info

L'implication des syndicats dans le mouvement a été essentielle.

Un instant de grâce

Pour les étrangers que nous accompagnons, le tribunal administratif est souvent la première confrontation à une institution de justice ; en revanche, pour les autres acteurs, c'est une pièce de théâtre maintes fois répétée. La première fois que j'ai assisté à des audiences, j'ai été frappé par la résignation des avocats, la lassitude du juge, l'implacabilité des représentants de la préfecture.

Une audience pourtant m'a marqué parce que sortant de cette triste routine. Un retenu amené du centre de rétention administrative était sous le coup d'une mesure d'éloignement et d'un refus de séjour délivré par la préfecture du Tarn. La situation semblait désespérée car le juge en charge de l'affaire était connu pour sa sévérité. Le tableau des audiences en témoignait : dans 95 % des affaires concernant des étrangers, il prononçait le rejet de la requête. L'homme, un Mauricien, était assis face au juge. Derrière lui, sa compagne française et ses parents, décomposés, désemparés par la machine administrative. Le juge entre dans la salle, on se lève, les débats commencent.

Alors que l'avocat amorce sa plaidoirie, de façon surprenante, le juge prend le temps d'interroger l'homme. Ce dernier raconte comment il a rencontré sa compagne sur Internet, comment il est venu en France pour se rapprocher d'elle, puis leur décision de s'installer ensemble.

Le juge inquisiteur souligne l'absence de visa et les incohérences du récit de l'homme qui a usurpé une autre identité ; il a, en effet, acheté des papiers à un inconnu. La représentante de la préfecture intervient et enfonce le clou, décrivant le retenu comme un hors-la-loi sans respect pour la République et le droit.

Mais, et à nouveau de manière inattendue, le juge s'adresse directement à la famille du retenu. La compagne de l'homme se lève et d'une voix saisie par l'émotion, tente de décrire leur relation. Elle fond en larmes. Sa mère la prend par les épaules et parle à sa place. Elle parle des problèmes physiques de sa fille, de



son poids, de la façon dont son compagnon l'a acceptée comme elle était ; comment cet homme s'est rapidement intégré à la famille, comment il a noué des liens très forts avec la grand-mère mourante de sa compagne. La mère à son tour étouffe un sanglot. Le père, lui aussi, témoigne en faveur de son beau-fils et étreint sa femme et sa fille en regardant le juge. Au fond de la salle, même les policiers de l'escorte sont maintenant silencieux et graves. L'audience est suspendue pendant que le juge met en délibéré. Une pause qui ne met pas fin à l'inquiétude des présents dans la salle. Les policiers sortent à tour de rôle fumer une cigarette. La nervosité est perceptible dans l'air. L'audience reprend, le juge entre, la salle se lève puis, sur un geste du magistrat, se rassoit. D'une voix grave la sentence, libératrice, tombe : « Annulation ».

La décision d'éloignement est annulée, et le juge enjoint à l'homme d'entamer des démarches en vue de sa régularisation. La représentante de la préfecture sort pendant la fin de l'énoncé de la décision. La famille s'embrasse, les larmes continuent à couler. L'homme est libre. ■

Pierre Carpentier | LA CIMADE TOULOUSE

La médiation au temps du blocage

Philippe Kabongo-Mbaya est pasteur de la paroisse de Robinson, Marc Lulle est prêtre à Cachan. Ils font connaissance dans la phase finale de la lutte des sans-papiers et des sans-logis de Cachan, en 2006. La Cimade les appelle à intervenir au moment où, quelques semaines avant l'expulsion, la négociation avec la préfecture est bloquée. Leur rôle de médiation est crucial dans la résolution du conflit. Ils publient un livre passionnant sur la négociation.

© Diane Grimonet



Votre livre est un outil pour l'exercice du dialogue. Comment est né votre projet ?

Marc Lulle : Nous voulions montrer comment la médiation permet qu'une solution mûrisse et prenne place. Aujourd'hui, on est plutôt tenté par la médiation médiatique, peopolisée. Pareillement, le président se met en avant comme médiateur sur tous les fronts. Tout cela entraîne une confusion, dans un contexte qui voit se multiplier les situations de blocage social.

Philippe Kabongo-Mbaya : Ce témoignage à plusieurs voix, de nombreux acteurs y prennent la parole, y compris les squatters. Cela permet de comprendre ce qui s'est passé, non pas à travers une analyse abstraite, mais par le récit des acteurs. Nous voulons montrer la validité de cette démarche pour d'autres conflits ou situations, notamment les conflits inter-culturels.

Quelle est l'attitude des représentants de l'État pendant le conflit ?

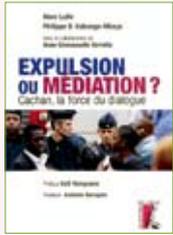
ML : Le préfet Tomasini se présente d'emblée comme le seul médiateur du conflit, entraînant ainsi une confusion terrible, d'où son échec.

PKM : Leur position reste inchangée : ils veulent que nous soyons des porteurs de message, que nous reprenions leurs propositions, ce que nous refusons d'emblée, en proposant un vrai dialogue.

Quelles sont les grandes étapes du processus ?

ML : La bataille de Cachan, c'est le cri d'une population et le regard qu'on porte sur elle. Les squatters de Cachan sont exemplaires dans leur volonté farouche d'intégration dans la vie sociale et civique. La précarité ne les empêche pas de mettre en place des solidarités, des actions de soutien bien organisées. Lorsque Youssouf, un des délégués, déclare : « Nous sommes venus faire la France avec

« La bataille de Cachan, c'est le cri d'une population et le regard que l'on porte sur elle. »



« Ils garantissaient la non-récupération du conflit, c'est-à-dire veillaient à ce que personne ne s'approprié le conflit : ni les associations, ni les élus, ni leurs propres églises. Ils ne recherchaient pas la paix à tout prix, mais s'employaient à construire le conflit au contraire [...]. Construire le conflit : c'est bien ce que le secrétaire de la préfecture leur reprochait amèrement car les autorités voulaient une obéissance toute résignée... »

extrait de la postface (p. 132)

Marc Lulle et Philippe Kabongo-Mbaya, avec la collaboration d'Anne Emmanuelle Kervella, *Expulsion ou médiation? Cachan, la force du dialogue*. Préface de Kofi Yamgnane, postface d'Antoine Garapon. Les Éditions de l'Atelier, 151 pages, 16 €.

vous», il exprime la logique de ce processus.

PKM : Il y a d'abord l'expulsion du bâtiment du Crous, le 17 août 2006 : les squatters, réunis face au bâtiment, refusent de se laisser disperser dans les hôtels ; une négociation leur permet de s'installer dans le gymnase Belle Image, c'est le début de la deuxième étape, qui dure près de deux mois ; on pourrait dire que c'est une phase de pourrissement, les autorités tablant sur la fatigue des squatters et des associations. Notre rôle est remis en cause : les pouvoirs publics refusent de dialoguer et, au début, les associations du comité de soutien nous comprennent mal. Pour autant, nous dialoguons en permanence avec le maire de Cachan, un acteur incontournable. La troisième étape est celle de la sortie de crise. La situation dans le gymnase devient intenable, il y a une grève de la faim, mais le mouvement est amplement médiatisé. Le ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, qui a choisi le bras de fer politique, recule et souhaite mettre fin au conflit : il annonce la nomination de trois médiateurs officiels.

L'intervention des médiateurs officiels signifie-t-elle que votre médiation a échoué ?

PKM : Je ne le crois pas, leur travail a été possible grâce à notre action et à notre présence continue. Nous avons discuté avec les squatters pour qu'ils comprennent clairement leurs intérêts dans le cadre des dispositifs proposés par l'État, nous avons vérifié avec eux la validité des propositions officielles.

En quoi a consisté votre médiation ?

ML : Le travail avec le maire est important, c'est un temps où l'on apprend peu à peu à aller vers une solution. J'ai accueilli dans ma paroisse les réunions de travail des délégués et du comité de soutien ; nous avons facilité le dialogue entre les squatters, qui n'étaient pas toujours d'accord entre eux.

PKM : Par une présence quotidienne auprès des squatters, nous avons fait beaucoup d'intermédiation avec les élus locaux. Les échanges entre les acteurs se faisaient directement, mais nous avons aidé à surmonter les blocages et les incompréhensions. ■

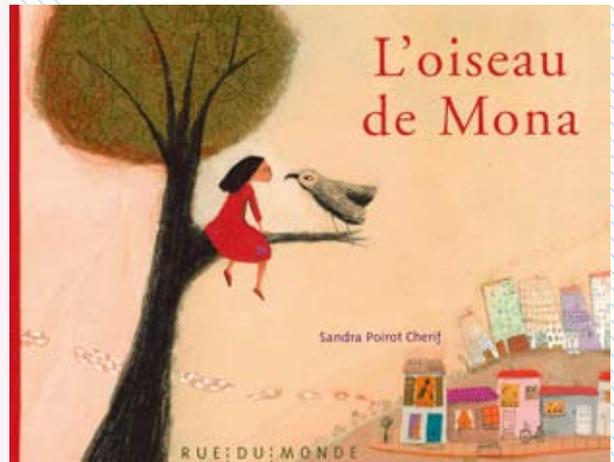
Propos recueillis par Ezra Nahmad

| LA CIMADE ÎLE-DE-FRANCE

Les auteurs ont décidé de reverser l'intégralité de leurs droits sur cet ouvrage à La Cimade et au Secours catholique.

L'oiseau de Mona

Sandra Poirot-Cherif,
Éditions Rue du Monde, août 2008, 13,50€

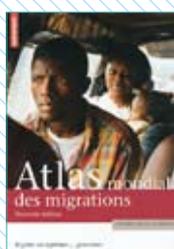


Mona ressemble à toutes les petites filles, elle va à l'école, a des amis, prépare un spectacle de danse, joue avec ses cousins... et pourtant, un oiseau suit Mona partout où elle va, un oiseau qui est juste là pour lui rappeler qu'elle n'a pas les papiers pour vivre ici. Cet oiseau, c'est le danger qui la guette jour et nuit, c'est aussi sa peur de voir sa vie basculer et d'être renvoyée vers un pays qu'elle ne connaît pas.

Avec des mots et des dessins d'enfants, Mona nous raconte à la fois son quotidien et son monde intérieur, grâce à un astucieux dédoublement de l'écriture : d'un côté son histoire, sa famille, l'école, ses amis, dans des couleurs chaudes, de l'autre un texte écrit à la main et des dessins à la mine de plomb. Ainsi, à chaque double page, sa vie se décline autour de ces deux mondes qui se font écho. Mais, omniprésent au fil des pages, il y a son oiseau noir. Qu'il soit petit ou énorme, caché ou menaçant, il évolue au gré des situations et des angoisses de la petite Mona et ne la laisse jamais tranquille. Sandra Poirot-Cherif, qui a parrainé un enfant sans papiers dans le cadre de RESF, traite ce sujet délicat avec beaucoup de justesse et de retenue. Par petites touches, elle n'hésite pas à aborder la précarité, l'angoisse, l'attente, l'intégration et les expulsions, mais de manière toujours subtile ; l'histoire n'est jamais sombre, ni triste et chaque enfant pourra s'identifier à Mona. Les couleurs chaudes, les dessins simples, l'omniprésence des fleurs apportent légèreté et insouciance et donneront aux enfants l'envie de lire et relire cette histoire. ■

Claire Maurel | SERVICE COMMUNICATION

Trois atlas pour comprendre les phénomènes migratoires



Trois ouvrages parus fin 2008 / début 2009, tentent de fournir une vision globale des phénomènes migratoires : *L'Atlas des migrations*, publié par *Le Monde/La Vie*, *l'Atlas mondial des migrations* publié par Autrement coordonné par Catherine Wihtol de Wenden, et *La Planète migratoire dans la mondialisation* de Gildas Simon chez Armand Colin.

Les introductions des deux atlas, plus journalistiques, donnent le ton. Chez Autrement, « Les migrations [sont] un bien public mondial », tandis que pour *Le Monde* : « [l']immigration [est] un sujet de préoccupation majeur ». Précisons tout de suite que les trois ouvrages insistent sur un aspect non évident : le fait que les migrations Sud/Sud sont aujourd'hui aussi importantes que les migrations Sud/Nord et que nombre d'anciens pays d'émigration sont devenus pays de transit ou d'accueil. L'ouvrage de Gildas Simon,

accessible mais plus universitaire, est le plus documenté. Ses cartes sont rassemblées dans un cahier couleur au milieu de l'ouvrage. En revanche, les thèmes, abordés en quelques paragraphes dans les deux atlas, sont traités de manière approfondie dans le livre de Simon. Pour le lecteur peu averti, les deux atlas sont donc d'un accès plus facile. Celui d'Autrement analyse, cartes à l'appui, les différents types de migrations, à partir d'entrées qui permettent de cerner le sujet : clandestins, réfugiés, diaspora, exode des cerveaux, etc. avant de traiter assez longuement de l'Europe, puis de balayer plus rapidement le reste de la planète. L'ouvrage du *Monde* consacre près d'un tiers de son propos à des données historiques, évoquant l'aventure du peuplement des différentes régions du monde à travers les âges. La suite de l'ouvrage, qui traite de la période

contemporaine, passe en revue les zones géographiques concernées en fonction de grands thèmes : les migrations aujourd'hui, diasporas et peuples transnationaux, intégrations et fractures, le monde demain. Enfin, on peut noter que les trois publications insistent sur l'émergence d'un fait nouveau : le caractère proprement « mondialisé » des flux migratoires. C'est ce que l'on constate en comparant les cartes censées représenter ces flux dans chacun des trois livres (p. 6 chez Autrement ; cahier central chez A. Colin ; pp. 54-55 pour *Le Monde*). Ces trois cartes, relativement différentes, montrent à quel point il est difficile, voire impossible, de se montrer à la fois parlant et exhaustif dans un domaine aussi vaste et mouvant que celui de la population mondiale contemporaine. ■

Nanon Gardin

À lire aussi



Collectif, **Il me sera difficile de venir te voir**, Vents d'ailleurs, 256p., 14€



Muriel Diallo, **Le Cheval sans papiers**, Vents d'ailleurs, oct. 2008, 28 p., 15€



Gisti, **La Protection sociale des étrangers par les textes internationaux**, 2008 (2^e éd), 72 p., 10 €



Gisti, **30 ans après le « grand arrêt » Gisti de 1978. Défendre la cause des étrangers en justice**, 2008, 96 p., 10 €



Fadéla Hebbadj, **L'Arbre d'ébène**, Buchet-Chastel, 2008, 172p., 14 €



Momar-Coumba Diop (dir), **Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés**, Karthala, 2008, 444 p., 29€



PICUM, **Enfants sans papiers en Europe : victimes invisibles d'une immigration restrictive**, 2009, 114 p., 13€



Pierre Tevanian, **La Mécanique raciste**, éd. Dilecta, 2008, 128 p., 10€



POUR UN INSTANT LA LIBERTÉ

UN FILM DE ARASH T. RIAHI | AUTRICHE/FRANCE | 1H50 | 2008

Né en 1972 en Iran, Arash T. Riahi vit depuis l'âge de 10 ans en Autriche. Présenté dans de nombreux festivals, « Pour un instant la liberté » est son premier long-métrage de fiction.

Ali et Merdad tentent de fuir l'Iran avec leurs cousins Asy, 7 ans, et Arman, 5 ans, afin de les ramener à leurs parents qui vivent en Autriche. Mais ils doivent d'abord passer

par la Turquie et attendre un hypothétique visa. Ils font alors connaissance d'autres réfugiés : un couple et leur petit garçon, un vieux professeur et un jeune Kurde, tous fuient l'autoritarisme et espèrent entrer en Europe, terre de liberté.

Tout au long du film, on est frappé par le réalisme des lieux et des situations où se battent et se débattent les personnages, joués par des acteurs remarquables. Car la force des images et la succession des événements qui ponctuent l'action font que nous sommes confrontés à une réalité qui provoque la réflexion, au-delà des clivages politiques. Le réalisateur nous montre l'engrenage où tombent les réfugiés, victimes de racisme, de l'exploitation économique. Les fonctionnaires du Haut commissariat aux réfugiés (HCR) sont humains, à l'écoute, mais ils ne font qu'appliquer des critères souvent rigides et résultant de compromis politiques. Les demandeurs

d'asile, aux motivations différentes, déploient toute leur intelligence et leur volonté à régler chacun des problèmes rencontrés. Trouver et payer le passeur, se loger décentement, manger, faire les queues interminables devant les bureaux du HCR, éviter les contrôles de police dans la rue, échapper à la chasse implacable des services secrets iraniens, trouver les bons arguments auprès des fonctionnaires de l'ONU, etc. Des hauts plateaux arides à la frontière turco-iranienne et aux rues enfiévrées et misérables d'Ankara, c'est l'espoir fou de s'en sortir. Certains pourront, pas tous. Le combat continue autrement.

Le film commence par un plan terrifiant, en plongée verticale, d'un peloton d'exécution. Trois personnes sont fusillées. Une voix crie : « Vive la liberté. » Fin du film : le même peloton d'exécution, mais la caméra cadre frontalement les fusillés : deux hommes et une femme, l'un des hommes nous regarde intensément. Il hurle la phrase. Dernière image, fixe, pas de son. Nous crions mentalement la phrase, pour lui, par solidarité. ■

Alain Le Goanvic | PRO-FIL

NULLE PART TERRE PROMISE

UN FILM D'EMMANUEL FINKIEL | PRIX JEAN VIGO 2008 | 1H34 | 2008

Trois histoires traitées en parallèle, dans l'Europe actuelle, sillonnée de migrations diverses : le « transit » de Kurdes, dans un camion bâché, en route pour l'Angleterre ; le transfert d'une usine française « délocalisée » en Hongrie ; le voyage d'une jeune femme partie filmer les marginaux

qu'elle rencontre. Cette terre promise, c'est l'Europe de Schengen, immense terre où circulent des personnes mues

par leurs désirs ou leurs besoins vitaux. Dans les gares, les trains, les aéroports, on nous montre des voyageurs de toutes conditions. Les personnages du film ne se rencontrent pas, mais la jeune « cinéaste » les filme par hasard, à Berlin, à Budapest, dans le tunnel sous la Manche. Comme dit le réalisateur : « Les choses se révèlent par contraste. » Belle réflexion sur les images de notre monde et notre regard sur lui. ■

ALG



Pro-Fil est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



Série de concerts à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration

Après la carte blanche donnée au danseur et chorégraphe Sidi Larbi Cherkaoui, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNIH) à Paris poursuit son ouverture sur les spectacles vivants avec une série de concerts proposés en complément de l'exposition « À chacun ses étrangers ? France/Allemagne, de 1871 à aujourd'hui » (jusqu'au 19 avril 2009).

La France et l'Allemagne sont les deux principaux pays d'immigration en Europe et sont confrontés aujourd'hui aux mêmes défis : diversité, globalisation, intégration... Dans ce contexte, cette exposition décrypte en 300 objets (photos, presse, affiches, chansons), les représentations de « l'étranger » dans les deux pays. Elle permet notamment de comprendre le rôle des médias et de la parole politique, dans la diffusion et la construction de ces images. En filigrane, ces représentations de l'Autre interrogent aussi les évolutions de « l'identité

nationale » de la France et de l'Allemagne, leurs croisements et leurs divergences.

En lien avec l'exposition, la CNIH et le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris proposent une série de concerts conçus comme « autant de moments d'échanges avec le public, en éclairant le contexte d'inspiration ou de création des œuvres interprétées ». De janvier à avril 2009, ces concerts permettent

de découvrir ou de redécouvrir certaines œuvres de Ligeti, de Messiaen ou encore de Paul Hindemith. Seront présentés des compositeurs dont l'œuvre porte la trace, parfois douloureuse, du déracinement, de l'exil, mais aussi de la découverte de nouveaux horizons, qu'ils aient dû fuir la montée du nazisme, que leur migration ait été motivée par des raisons politiques ou religieuses... —

Laurent Tessier



+ EN SAVOIR PLUS
www.histoire-immigration.fr

WWW.DISPARITIONS.EU

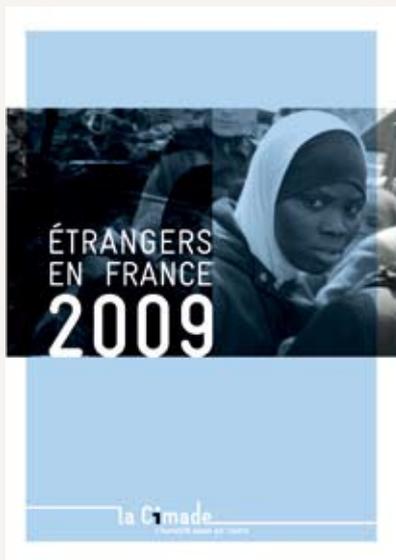
Faire (ré)apparaître les disparitions



L'opacité des arrestations, l'éloignement des centres de rétention, l'anonymat des expulsions, rendent invisible la disparition, temporaire ou définitive, des sans-papiers. Cette absence de visibilité et de mémoire des personnes retenues ou expulsées a poussé deux militants de La Cimade à créer www.disparitions.eu, site Internet collaboratif sous-titré « projet de [re]présentation cartographique et [ra]contée de la disparition des personnes sans papiers ». Ceux-ci ont mis en place un système informatique, accessible par Internet (et par téléphone au 09 54 64 08 52), permettant la construction d'une carte des personnes sans papiers arrêtées, retenues et parfois expulsées. Le site Internet présente une carte (de type « Googlemap ») des lieux de disparition ainsi que l'histoire des personnes interpellées.

Pour les créateurs de cette initiative, il s'agit à la fois de rendre visible la disparition et « d'offrir un droit de regard sur la rapidité et la violence du processus de disparition (interpellation/rétention/expulsion) et de combattre une vision statistique et déshumanisante des sans-papiers ». — LT

Étrangers en France, l'état des lieux de La Cimade



La Cimade va prochainement publier son premier état des lieux général de la situation des étrangers en France. Basé sur des faits observés en 2007 et 2008, ce rapport met l'accent sur différentes situations particulièrement dramatiques comme celles des migrants en transit vers l'Europe, des couples mixtes, des étrangers malades, des demandeurs d'asile, des sans-papiers précarisés et victimes de la politique du chiffre. Dans une deuxième partie, l'observation des pratiques administratives aborde le rôle des différents organismes

publics que croisent les étrangers sur leur parcours : préfectures bien sûr, mais aussi consulats, mairies, Office français de protection des réfugiés et des apatrides, centres de rétention, entre autres. Enfin, l'analyse des évolutions législatives, à la fois

au niveau français et européen, tente de cerner les perspectives en termes de contrôle aux frontières, droit de séjour, droit d'asile, politiques d'intégration, enfermement et éloignement notamment.

Au croisement du rapport juridique, de l'enquête sociologique et de l'analyse politique, cet état des lieux donne une vision globale de la situation des étrangers en France. Il est fondé sur les observations et sur l'expertise de l'ensemble des pôles d'action de La Cimade. Aux côtés des migrants et des réfugiés sur l'ensemble de leur parcours, présente sur tout du territoire français voire, grâce à des partenariats, dans les pays de départ et de transit, La Cimade est la seule association à pouvoir s'appuyer sur une telle amplitude géographique et thématique dans le champ de l'appui aux étrangers. Composé de chapitres relativement courts, cet ouvrage est accessible à un public non spécialiste. Mais il deviendra sans doute également une référence pour les institutions, associations, politiques ou professionnels touchant au domaine de l'appui aux étrangers. —

Ce rapport pourra être commandé sur lacimade.org



RAPPORTS D'EXPÉRIENCE

Accompagner les réfugiés et les demandeurs d'asile

Les trois rapports d'expérience du projet « Formation, Accueil des demandeurs d'Asile et Réfugiés » (FAAR) sont sortis !

> *Chemins d'espoir - Parcours de formation de demandeurs d'asile et de réfugiés en Île-de-France* présente l'ensemble du projet mis en œuvre à Paris avec 220 demandeurs d'asile (2005-2007)
> *Apprendre le français, vivre dans la cité - Démarche, activités et supports de formation au français avec des demandeurs d'asile*

et des réfugiés en Île-de-France présente la démarche pédagogique suivie et détaille vingt-six activités de formation au français.

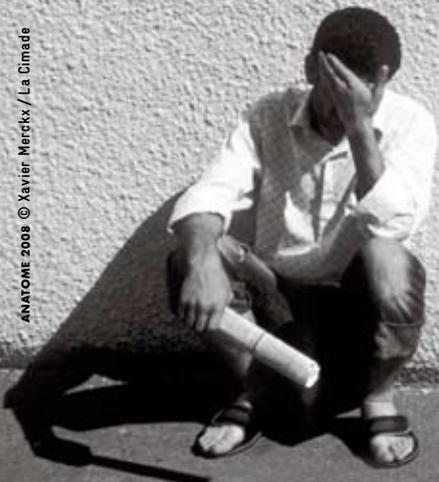
> *Droit d'asile : les gens de Dublin II - Parcours juridiques de demandeurs d'asile soumis à une réadmission selon le règlement Dublin II* propose une analyse critique de l'application du règlement Dublin II.

Les trois rapports transnationaux produits en 2007 par la Cimade et ses partenaires européens sont également disponibles : *Empowering Asylum Seekers to Integrate in Europe - Asylum Seekers and Volunteering in Europe - Situations of Asylum Seekers in France, Hungary and the UK, a Baseline Survey.* —

Ces rapports sont à télécharger sur lacimade.org



EN 2009 30 000 EXPULSÉS DE FRANCE



ANATOMIE 2008 © Xavier Mercier / La Cimade

Centre de rétention de Toulouse, France

Derrière les chiffres se brisent des destins.

DEPUIS 1939, LA CIMADE ACCOMPAGNE ET SOUTIENT
LES MIGRANTS, LES RÉFUGIÉS ET LES DEMANDEURS D'ASILE.

Soutenez l'action de La Cimade,
adressez vos dons
au 64, rue Clisson 75013 Paris
ou sur www.lacimade.org

la Cimade

L'humanité passe par l'autre